

N°35

27 SEPT.
2001

Page 1985
à 2036

Le

BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE



ORGANISATION GÉNÉRALE

- 1988 **Administration académique** (RLR : 140-2k ; 713-0b)
Délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels.
A. du 31-8-2001. JO du 7-9-2001 (NOR : MENP0101873A)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

- 1989 **École normale supérieure** (RLR : 441-0b)
Programme de certaines épreuves du concours d'entrée - session 2002.
A. du 27-8-2001. JO du 5-9-2001 (NOR : MENR0101862A)
- 1993 **ENS de Fontenay-Saint-Cloud à Lyon** (RLR : 441-0c)
Programme de certaines épreuves du concours d'admission - session 2002.
A. du 27-8-2001. JO du 5-9-2001 (NOR : MENR0101863A)
- 1997 **Décisions disciplinaires** (RLR : 440-1 ; 121-0)
Conseil supérieur de l'éducation statuant en formation contentieuse et disciplinaire.
Décisions du 4-7-2001
(NOR : MENG0102024S à NOR : MENG0102026S)

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 2000 **Baccalauréat** (RLR : 544-0a)
Modalités d'évaluation des travaux personnels encadrés au baccalauréat, séries ES, L et S - session 2002.
N.S. n° 2001-180 du 19-9-2001 (NOR : MENE0101987N)
- 2002 **Baccalauréat** (RLR : 933-6)
Évaluation de l'enseignement complémentaire d'éducation physique et sportive aux baccalauréats général et technologique - session 2002.
N.S. n° 2001-182 du 19-9-2001 (NOR : MENE0102008N)
- 2003 **Diplômes et examens** (RLR : 549-0)
Diplôme de compétence en langue.
N.S. n° 2001-183 du 19-9-2001 (NOR : MENE0102018N)
- 2003 **Activités éducatives** (RLR : 554-9)
Journées citoyennes dans les lycées.
Rectificatif du 21-9-2001 (NOR : MENE0101904Z)

PERSONNELS

- 2004 **Personnels de l'enseignement supérieur** (RLR : 711-1)
Inscription sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités - année 2002.
A. du 29-8-2001. JO du 11-9-2001 (NOR : MENP0101871A)
- 2012 **Personnels de l'enseignement supérieur** (RLR : 713-0b)
Inscription sur les listes de qualification aux fonctions de professeur ou de maître de conférences du Muséum national d'histoire naturelle - année 2002.
A. du 29-8-2001. JO du 11-9-2001 (NOR : MENP0101872A)
- 2014 **Examen professionnel** (RLR : 624-4)
Accès au grade de technicien de l'éducation nationale de classe supérieure - session 2002.
A. du 19-9-2001 (NOR : MENA0102028A)

- 2014 **Mouvement** (RLR : 610-4 ; 720-4 ; 804-0)
Postes relevant de l'Agence pour l'enseignement français
à l'étranger - année 2002-2003.
N.S. n° 2001-181 du 19-9-2001 (NOR : MENA0102006N)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 2019 **Nomination**
Président du conseil d'administration de l'École normale supérieure.
D. du 4-9-2001. JO du 8-9-2001 (NOR : MENR0101739D)
- 2019 **Nominations**
Conseil d'administration de l'École normale supérieure.
A. du 4-9-2001. JO du 8-9-2001 (NOR : MENR0101736A)
- 2020 **Nominations**
Conseil scientifique de l'École normale supérieure.
A. du 4-9-2001. JO du 8-9-2001 (NOR : MENR0101738A)
- 2020 **Nominations**
Maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers
stagiaires - année 2001.
Arrêtés du 31-8-2001
(NOR : MENP0101999A et NOR : MENP0102000A)
- 2026 **Titularisations**
Maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers
stagiaires recrutés par concours - année 2001.
Arrêtés du 31-8-2001
(NOR : MENP0102001A et NOR : MENP0102002A)
- 2032 **Nominations**
CAP des personnels de l'administration centrale du MEN.
A. du 7-9-2001 (NOR : MEND0101996A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 2033 **Vacance de poste**
Directeur de l'institut de Poitiers du CNED.
Avis du 19-9-2001 (NOR : MENA0102005V)
- 2034 **Vacances de postes**
Postes en CDDP.
Avis du 19-9-2001 (NOR : MENF0102009V)

Le B.O. sur Internet : www.education.gouv.fr/bo



Directeur de la publication : Alain Thyreau - Directrice de la rédaction : Nicole Krasnopolski -
Rédacteur en chef : N... - Rédacteur en chef adjoint : Jacques Aranius - Rédacteur en chef adjoint
(Textes réglementaires) : Hervé Célestin - Secrétaire générale de la rédaction : Micheline Burgos -
Préparation technique : Monique Hubert - Chef-maquetiste : Bruno Lefebvre - Maquetistes : Laurette
Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Karin Olivier, Pauline Ranck ● RÉDACTION ET RÉALISATION : Mission de la
communication, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45
51 99 47 ● DIFFUSION ET ABONNEMENTS : CNDP Abonnement, B-750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37,
fax 03 44 03 30 13. ● Le B.O. est une publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche.

1988

Le B.O.

N°35

27 SEPT.

2001

ORGANISATION GÉNÉRALE

ADMINISTRATION
ACADÉMIQUE

NOR : MENP0101873A
RLR : 140-2k ; 713-0b

ARRÊTÉ DU 31-8-2001
JO DU 7-9-2001

MEN
DPE A2

Délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels

Vu A. du 27-3-1992 mod. ; A. du 14-9-1994

Article 1 - Le 1° de l'article 1er de l'arrêté du 27 mars 1992 susvisé et le 1° de l'article 1er de l'arrêté du 14 septembre 1994 susvisé sont abrogés.

Article 2 - Dans l'arrêté du 27 mars 1992 susvisé, les termes : "autorisés à : 2° Prendre part aux épreuves" sont **remplacés** par les termes : "autorisés à prendre part aux épreuves".

Article 3 - Dans l'arrêté du 14 septembre 1994 susvisé, les termes : "les conditions pour : 2° Prendre part aux épreuves" sont **remplacés** par les termes : "les conditions pour prendre part aux épreuves".

Article 4 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 31 août 2001

Le ministre de l'éducation nationale
Jack LANG

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

ÉCOLE NORMALE
SUPÉRIEURE

NOR : MENR0101862A
RLR : 441-0b

ARRÊTÉ DU 27-8-2001
JO DU 5-9-2001

MEN
DR A2

Programme de certaines épreuves du concours d'entrée - session 2002

Vu D. n° 85-789 du 24-7-1985 ; D. n° 87-695 du 26-8-1987 mod., not. art. 25 ; A. du 30-10-1996 ; A. du 27-11-1998 ; avis du CNESEER du 23-7-2001

Article 1 - Le programme de certaines épreuves du concours d'entrée à l'École normale supérieure dans les groupes lettres (A/L) et sciences sociales (B/L) pour la session 2002 est fixé conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 - La directrice de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 27 août 2001
Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Par empêchement de la directrice de la recherche,
Le chef de service
Michel EDDI

Annexe

PROGRAMME DE CERTAINES ÉPREUVES D'ENTRÉE À L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, SECTION DES LETTRES - SESSION 2002

■ Les programmes de certaines épreuves du concours d'entrée à l'École normale supérieure (section des lettres) sont fixés ainsi qu'il suit pour la session 2002 :

CONCOURS DE LA SECTION DES LETTRES GROUPE A/L

I - Épreuve écrite commune (groupe A/L)

Composition d'histoire contemporaine

* Programme défini par l'arrêté du 30 octobre 1996.

- 1) La France de 1848 au début des années 1980.
- 2) Le monde de 1917-1918 au début des années 1980.

On y inclura l'étude des grands traits de l'évolution intérieure de l'Allemagne, de la Chine, des États-Unis et de l'URSS.

II - Épreuves écrites à option (groupe A/L)

6.4 Commentaire d'un texte philosophique

- Kant, "Critique de la faculté de juger", introduction et deuxième partie, trad. A. Renaut, éd. GF 2000, pp. 149-177 et 349-486.

- Marc-Aurèle, "Pensées", trad. E. Brehier revue par J. Pépin in "Les stoiciens" Paris Gallimard, coll. Tel, t. II, pp. 1133-1247.

6.5 Commentaire d'un texte littéraire français

Rires de littératures

- Rabelais, "Pantagruel", Folio classique n°387.

- Molière, "Les femmes savantes", œuvres complètes, T.4, Garnier Flammarion n° 71.

- Voltaire, "Candide", Le livre de poche n° 3111 ou Folio classique n° 2358.

- Laforge, "Les moralités légendaires", Garnier Flammarion n° 1108.

6.6 Composition de géographie

* La France

- Les eaux douces dans le monde : ressources, gestions et conflits.

6.7 Composition d'histoire de la musique

- Musique vocale et techniques de la voix après 1945 en Europe (opéras exclus)

Partitions : 5 Rechants de O. Messiaen (éd. Salabert)

Circles de L. Berio (éd. Universal)

Récitations de G. Aperghis (éd. Salabert)

- L'évolution du concerto et du style concertant en Europe de Corelli à Haendel (ca. 1680-1759)

Oeuvres de référence :

. Corelli Concerti grossi op. VI (Eulenburg)

. Haendel Concertos pour orgue op. 7 (Eulenburg)

6.8 Commentaire d'œuvres d'art

- "Photo-peinture : la photographie artistique des années 1890 aux années 1920".

- "La peinture italienne et la question de l'espace pictural, entre 1300 et 1450".

III - Épreuves orales

Épreuve commune (groupe A/L)

Interrogation sur l'histoire contemporaine

* Programme défini par l'arrêté du 30 octobre 1996.

- 1) La France de 1848 au début des années 1980.
- 2) Le monde de 1917-1918 au début des années 1980.

On y inclura l'étude des grands traits de l'évolution intérieure de l'Allemagne, de la Chine, des États-Unis et de l'URSS.

Épreuves à option (groupe A/L)

6.1 Épreuve de grec ou de latin en deux parties

Le programme de l'interrogation d'histoire ancienne est défini par l'arrêté du 24 novembre 1997 (annexe V) (voir B.O. n° 46 du 25 décembre 1997).

6.2 Interrogation à partir d'un texte sur un auteur philosophique

- Kant
- Les stoïciens

6.3 Interrogation d'histoire littéraire

Même programme que pour le commentaire du texte français prévu au 6.5 des épreuves écrites d'admissibilité du groupe lettres A/L.

6.4 Commentaire de documents géographiques

Même programme que pour la composition de géographie prévue au 6.6 des épreuves écrites d'admissibilité du groupe lettres A/L.

6.5 Commentaire de documents d'histoire ancienne, médiévale ou moderne

Thème : "Les campagnes françaises au Moyen Âge (du milieu du VIII^{ème} au milieu du XIV^{ème} siècle) : économie, société, institutions".

Les limites chronologiques sont choisies pour englober l'organisation domaniale carolingienne et les débuts de l'essor agricole de l'Occident, d'une part, les manifestations principales de la crise démographique du XIV^{ème} siècle (famines, peste) et ses conséquences immédiates sur les campagnes de l'autre.

La mention des institutions concerne les institutions locales : seigneurie et communauté rurale. Les rapports féodo-vassaliques et l'administration royale sont exclus, ainsi que les châteaux et l'encadrement religieux. Des notions sur les grandes fouilles d'habitats ruraux français paraissent indispensables.

Beaucoup des notions abordées sont traitées par les ouvrages de synthèse dans le cadre de l'Occident entier, et ces présentations valent, sauf exceptions, pour les situations françaises.

6.6 Explication d'un texte de langue vivante étrangère

Allemand

- Heinrich von Kleist, "Michael Kohlhaas", Reclam, UB 218.
- Johann Wolfgang Goethe, "Die Wahlverwandtschaften", Reclam, UB 7835.

Anglais

- William Faulkner, "Intruder in the Dust" (1948), New York : Vintage US 1991.
- William Shakespeare, "Macbeth", The Arden Shakespeare, edited by Kenneth Muir, 1991, 1998.

Arabe

- Taha Hussein, "Al-'ayyām", édition Dar al-maaref, Le Caire ou toute autre édition.
- Al-Tayyeb Saleh, "Mawsam Al-Hijra Ila Al-Chamal", édition Dar Al-Awda, Beyrouth, 1981 ou toutes autres éditions.

Chinois

- DENG Tuo 鄧拓, Yanshan ye hua 燕山夜話, les deux premières parties (Yi ji 一集 et Er ji 二集), Beijing, Zhongguo shehui kexue chubanshe 中國社會科學出版社, 1997, pp. 3-172.

- HAN Shaogong 韓少功, "Ba ba ba" 爸爸爸爸, "Nü nü nü" 女女女, et "Zuotian zai hui" 昨天再會, in Han Shaogong zuopin zixuan ji 韓少功自選集, Guilin 桂林, Lijiang chubanshe 漓江出版社, 1997, pp. 158-299.

Espagnol

- Antonio Machado, “Campos de Castilla”, Madrid, Cátedra, col. Letras Hispánicas n° 10, éd. Geoffrey Ribbans.

- Fernando de Rojas, “La celestina”, Madrid Cátedra, col. letras hispánicas n° 4, éd. Dorothy S. Severin.

Grec moderne

–Στρατής Μυριβήλης, *Η Δασκάλα με τα χρυσά μάτια*, Αθήνα, Βιβλιοπωλείον της Εστίας (choisir l'une quelconque des réimpressions postérieures à 1956).

–Γιάννης Ψυχάρης, *Το Ταξίδι μου*, επιμέλεια : Α. Αγγέλου, Αθήνα, Ερμής, Νέα Ελληνική Βιβλιοθήκη (ΣΠ 11), 1971 (édition plusieurs fois réimprimée par la suite).

Hébreu

- Yehouda Bourla, “Yalqut sipurim”, éd. Yahdav, Tel-Aviv p. 29-113.

- Zelda, “Sheiri Zelda”, Hakibbutz hameuchad, Tel-aviv, 1998 p. 9-68.

Italien

- Dante Alighieri, “Inferno” Canti 1, 5, 13, 21, 22, 26, 34, édition Garzanti.

- Luigi Pirandello, “Sei personaggi in cerca d’autore”, édition Oscar Mondadori (a cura di Roberto Alonge).

Japonais

- Dazai Osamu, “Ningen shikkaku”, édition Shûeisha bunko, in extenso.

- Tanizaki Jun.ichirô, dans le recueil “Shisei, Himitsu”, édition Shinchô bunko, les nouvelles suivantes : “Shisei”, “Himitsu”, “Itansha no kanashimi”.

Polonais

- Tadeusz Konwicki, “Wniebowstapienie”.

- Józef Wittlin, “Sól Ziemi”, édition BN - Seria I n° 278 Wrocław 1991.

Portugais

- Clarice Lispector, “Felicidade clandestina”, Rio de Janeiro, Sabiá, 1971 (rééditions récentes chez Rocco).

- JM Eça de Queirós, “A cidade e as serras”, Lisboa édition Europa-America.

Russe

- F.M. Dostoïevski, “Journal d’un écrivain”, éd. “Azбука”, collection Classiques (en langue russe), 1999 - uniquement : 1876 janvier, février, juillet, août, septembre.

Soljénitsyne *Une journée d’Ivan Denissovitch*
Александр Солженицын *Один день Ивана Денисовича*

Collection Le Livre de Poche, n° 8652, Les Langues modernes, Lire en russe.

CONCOURS DE LA SECTION DES LETTRES GROUPE B/L

I - Épreuve écrite commune (B/L)

1 - Composition d’histoire contemporaine

* Programme défini par l’arrêté du 30 octobre 1996.

1) La France de 1870 au début des années 1980.

2) Le monde de 1917-1918 au début des années 1980.

On y inclura l’étude des grands traits de l’évolution intérieure de l’Allemagne, de la Chine, des États-Unis et de l’URSS.

4 - Composition de mathématiques

* Programme défini par l'arrêté du 30 octobre 1996.

5 - Composition de sciences sociales

* Programme défini par l'arrêté du 24 novembre 1997
(voir B.O n° 46 du 25 décembre 1997).

II - Épreuves écrites à option (groupe B/L)

6.4 Composition de géographie

* La France.

- Les eaux douces dans le monde : ressources, gestions et conflits.

III - Épreuves orales

Épreuve commune (groupe B/L)

1 - Interrogation sur l'histoire contemporaine

* Programme défini par l'arrêté du 30 octobre 1996.

1) La France de 1870 au début des années 1980.

2) Le monde de 1917-1918 au début des années 1980.

On y inclura l'étude des grands traits de l'évolution intérieure de l'Allemagne, de la Chine, des États-Unis et de l'URSS.

4 - Interrogation sur les mathématiques

* Programme défini par l'arrêté du 30 octobre 1996.

Épreuves à option (groupe B/L)

7.4 Commentaire de documents géographiques

* La France.

- Les eaux douces dans le monde : ressources, gestions et conflits.

7.5 Épreuve de sciences sociales

* Programme défini par l'arrêté du 24 novembre 1997

(voir B.O. n° 46 du 25 décembre 1997).

N.B. - Les programmes ou parties de programmes marqués d'un astérisque ont un caractère permanent, les autres sont renouvelables chaque année, en totalité ou par moitié, selon les cas.

**ENS DE FONTENAY-SAINT-
CLOUD À LYON**

NOR : MENR0101863A
RLR : 441-0c

**ARRÊTÉ DU 27-8-2001
JO DU 5-9-2001**

**MEN
DR A2**

Programme de certaines épreuves du concours d'admission - session 2002

Vu D. n° 85-789 du 24-7-1985 ; D. n° 87-696 du 26-8-1987 ; A. du 15-10-1997 mod. ; avis du CNESER du 23-7-2001

Article 1 - Le programme des épreuves du concours d'admission à l'École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud à Lyon pour la session 2002 dans les séries lettres, langues vivantes et sciences humaines est fixé conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 - La directrice de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 27 août 2001
Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Par empêchement de la directrice de la recherche,
Le chef de service
Michel EDDI

Annexe

PROGRAMME PROVISoire D'ADMISSION À L'ENS LETTRES ET SCIENCES HUMAINES, SÉRIES LETTRES, LANGUES VIVANTES, SCIENCES HUMAINES - SESSION 2002

Littérature française

- a) Madame de Sévigné : "Lettres choisies", éd. Roger Duchêne, Folio-classique, Gallimard, 1988. ISBN 2-07-037935-3.
- b) Montesquieu : "Lettres persanes", éd. Paul Vernière, Classiques Garnier, 1987. ISBN 2-7370-0297-4.
- c) Hugo, Victor : "Les Travailleurs de la mer", Folio, éd. Yves Gohin, 1980. ISBN 2-07-037197-2.
- d) Claudel, Paul : "Connaissance de l'Est", Poésie-Gallimard, éd. Jacques Petit, 2000. ISBN 2-07-041776-X.

Philosophie

1 - Programme commun à tous les candidats

- La nature

2 - Programme complémentaire pour l'option philosophie

1) Questions

- a) L'obligation.
- b) La signification.

2) Auteurs

- a) Hume, David : "Enquête sur l'entendement humain", Le Livre de Poche, Librairie générale française, 1999. ISBN 2-253-06734-2.
- b) Aristote : "Éthique à Nicomaque", livre X, toute édition.

Histoire

1 - Programme commun à tous les candidats

- Les colonisations européennes (1830-1914).

2 - Programme complémentaire pour l'option histoire-géographie

- L'Empire romain de la mort d'Antonin à celle d'Alexandre Sévère (161-235 ap. J.C.).
- Les villes françaises d'Hausmann à Delouvrier (1853-1965).

Géographie

1 - Programme commun à tous les candidats

- Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay.

2 - Programme complémentaire pour l'option histoire-géographie

- À l'écrit : un commentaire de documents géographiques relatifs à la France métropolitaine. Le document de base est une carte topographique. À l'appui du commentaire de celle-ci, le jury peut proposer un extrait de carte topographique (à une autre échelle ou d'une autre édition) ou un carton géologique adapté.

- À l'oral : un commentaire de carte topographique au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème portant sur la France (DOM compris). La carte est accompagnée de documents complémentaires (cartes d'autres éditions ou d'autre échelle, cartes thématiques, photographies, statistiques, extraits de textes...).

EXPLICATIONS D'AUTEURS

A - Auteurs anciens (option lettres classiques)

1 - Grec

a) Sophocle, "Œdipe Roi", sauf les vers 151-215, 463-512, 649-697, 863-910, 1086-1109, 1186-1222, 1313-1365, collection Classiques en Poche n° 24, Belles Lettres, 1998.

ISBN 2-251-79924-9.

b) Hérodote, livre II, "L'Égypte", § 99-168, collection Classiques en Poche n° 20, Belles Lettres.

ISBN 2-251-79920-0.

2 - Latin

a) Tacite, "Histoires", Livre 1 (collection Budé), Belles Lettres, 1997. ISBN 2-251-01340-7.

b) Tibulle, "Élégies", Livre 1 (collection Budé), Belles Lettres, 1998. ISBN 2-251-01279-6.

B - Auteurs français (option lettres modernes)

a) XVIème siècle : Ronsard, "Les Amours de Marie", éd. André Gendre (La continuation et la Nouvelle continuation des amours, dans "Les amours et les folastries"), Livre de Poche classique, 1993. ISBN 2-253-06549-8 (pp. 321 à 458).

b) XVIIème siècle : La Bruyère, "Les Caractères", Livre de Poche classique, éd. Emmanuel Bury, 1995. ISBN 2-253-01505-9.

C - Auteurs étrangers (option langues vivantes)

1 - Auteurs de langue allemande

a) Gedichte des Barock, Herausgegeben von Ulrich Maché und Volker Meid. Stuttgart : Reclam 1980. Reclam Universal Bibliothek 9975.

ISBN : 3 15 009975 7.

Ne sont à étudier que les textes des auteurs suivants :

Georg Rodolf Weckherlin - Martin Opitz - Paul Fleming - Johann Rist - Andreas Gryphius - Johann Klaj - David Schirmer - Catharina Regina von Greiffenberg - Christian Hoffmann von Hoffmannswaldau - Daniel Casper von Lohenstein.

b) Kleist, Heinrich von : "Amphitryon", Stuttgart, Reclam 1996 (Reclams Universalbibliothek 7416, ISBN 3-15-007416-9) et "Der zerbrochne Krug", Stuttgart, Reclam 1978 (Reclams Universalbibliothek 91, ISBN 3-15-000091-2).

c) Mann, Thomas : "Mario und der Zauberer", Frankfurt am Main, Fischer Taschenbuch Verlag, 1988 (Fischer Taschenbuch 1381). ISBN 3-596-21381-9.

2 - Auteurs de langue anglaise

a) Shakespeare, William : "Hamlet", éd. G.R. Hibbard, Oxford : Oxford University Press, 1987. ISBN : 0-19-281448-6.

b) Coleridge, Samuel Taylor : les “Mystery Poems” (“The Rime of the Ancient Mariner”, “Christabel”, “Kubla Khan”), “Poetical Works”, éd. E.H. Coleridge. Oxford : Oxford University Press, 1969. ISBN 0-19-281051-0.

c) James, Henry : “The Turn of the Screw”, Norton Critical Edition, 1998. ISBN 0-398-39590-4X.

3 - Auteurs de langue arabe

Littérature classique

a) Ibn-al-Muqaffa' : *Al-Adab al-kabir* (toute édition).

الأدب الكبير لابن المقفع

b) Imru' ul-Qays : *La mu'allaqa* (toute édition).

معلقة امرئ القيس

Poésie moderne :

c) Badr Šākīr al-Sayyāb : *Unšūdat al-maṭar* (toute édition).

أنشودة المطر لبدر شاكر السياب

4 - Auteurs de langue chinoise

a) Bai, Xianyong : “Taibei ren”, éd. Taibei (Taiwan), Er ya chubanshe, 1983 (ou n'importe quelle autre édition).

Il existe une traduction française, sous le titre “Gens de Taibei” aux éd. Flammarion, 1997. ISBN 2-08-067322-X. Reprise en poche par les éd. Picquier, 2000. ISBN 2-87730-480-9.

b) Gao, Xingjian : “Che zhan”, pièce parue dans la revue “Shiyue” (octobre) n° 3, 1983 (ou n'importe quelle autre édition).

Des extraits de cette pièce sont traduits dans le recueil intitulé “La remontée vers le jour”, aux éditions Alinéa, 1988. ISBN 2-904631-49-6.

5 - Auteurs de langue espagnole

a) Tirso de Molina : “El burlador de Sevilla”, Ediciones Cátedra, Colección Letras Hispánicas, n° 58, Madrid.

b) Garcia Lorca, Federico : “Romancero Gitano”, Ediciones Cátedra, Colección Letras Hispánicas, n° 66, Madrid, 1989.

c) Bioy Casares, Adolfo : “La invención de Morel”, Alianza editorial, Biblioteca de autor, n° 268, Madrid, 1999. (La préface de Borges sera considérée comme partie intégrante de l'œuvre).

6 - Auteurs de langue grecque moderne

a) Politis, Kosmas : *Eroïca*, texte présenté par Peter Mackridge, Athènes, éd. Ermis, « Νέα Έλληνική Βιβλιοθήκη » n° 53, 1982.

b) Chortatsis, Georgios : *Έρωφιλη* éd. de St. Alexiou et M. Aposkiti, Athènes, éd. Stigmi, 1988.

7 - Auteurs de langue hébraïque

a) Genèse chapitre 1 versets 22-29, chapitre 2 : **בראשית פרק א 22-29 , פרק ב**

b) Eléonora Lev, *Boker Rishon bé gan Eden*, pp. 103-112. ISBN 965-222-721-8.

אלאונורה לב בקר ראשון בגן עדן חוצאת קשת 1996

c) Dalia Rabikovitz, *Kitmey Or* (in : *Ahavat tapouah ha' zahav*). **דליה רביקוביץ כתמי אור**

8 - Auteurs de langue italienne

a) Boccaccio, Giovanni : “Decameron proemio” et “Giornata prima”. Toute édition.

b) Della Casa, Giovanni : “Galateo”. Toute édition.

c) Alfieri, Vittorio : “Saul”, I, 2 ; II, 1 ; III, 4 ; IV, 4 ; V, 3-4 (in “Tragedie”, Garzanti). ISBN 88-11-58372-1.

d) Calvino, Italo : "Il Sentiero dei nidi di ragno"
ISBN 88-01-0437591-3.

9 - Auteurs de langue japonaise

a) Ibuse, Masuji : *Honjitsu kyûshin*, in *Yôhai taichô*, *Honjitsu kyûshin*, coll. Shinchôbunko, Shinchôsha, 1982.

井伏鱒二、「本日休診」、新潮文庫、「遙拝隊長、本日休診」、1982年

b) Abe, Akira : *Tanjun na seikatu*, Kôdansha, Bungeibunko, 1989

阿部 昭、「単純な生活」、講談社、文芸文庫、1989年

10 - Auteurs de langue polonaise

a) Kochanowski, Jan : "Treny", éd. Biblioteka Narodowa, Wrocław 1986.

b) Schulz, Bruno : "Sklepy cynamonowe", éd. Biblioteka Narodowa, Wrocław 1989.
ISBN 83-04-02717-8.

c) Białoszewski, Miron : "Szumy, zlepy, ciagi", édition laissée au choix du candidat.

11 - Auteurs de langue portugaise

a) Almeida, Manuel António de : "Memórias de um sargento de milícias", 1852 (éd. brésilienne recommandée, nombreux éditeurs).

b) Hélder, Herberto : "Os passos em volta", Assírio e Alvim, 1994 (1963). ISBN 972-37-0119-7.

c) Bragança, Nuno : "A noite e o riso", éd. Dom Quixote, 1995 (1969). ISBN 972-20-1264-9.

12 - Auteurs de langue russe

a) Kouprine, Alexandre : "La Noce" et autres récits, présentés, annotés et traduits par Michel Niqueux, éd. Librairie du Globe, collection Péréval bilingue, 1996. ISBN 2-85536-038-2.

b) Maïakovski, Vladimir : "L'Homme", in Vladimir Maïakovski "Poèmes" 1913-1917, traduits et présentés par Claude Frioux, éd. l'Harmattan 2000. ISBN 2-7384-9322-X.

c) Ilf et Petrov : "La Création de Robinson" et autres récits satiriques, Tome 1 (1929-1932), présentés, annotés et traduits par Alain Préchac, éd. Librairie du Globe, collection Péréval bilingue, 1996. ISBN 2-85536-037-4.

DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

NOR : MENG0102024S
à NOR : MEND012026S
RLR : 440-1 ; 121-0

DÉCISIONS DU 4-7-2001

MEN
DAJ

Conseil supérieur de l'éducation statuant en formation contentieuse et disciplinaire

NOR : MENG0102024S

Affaire : Institut catholique d'arts et métiers.

Dossier enregistré sous le n° 2128.

*Appel d'une décision de la commission du titre d'ingénieur
en date du 18 février 1998.*

■ Le Conseil supérieur de l'éducation statuant

en matière contentieuse et disciplinaire,

Étant présents :

M. Francis Berguin, président, M. Yves Prévost, secrétaire.

Représentant l'enseignement public : Mmes et MM. Francis Barbe, François Bardot, Yves Baunay, Jean-Jacques Clair, Michel Deyme, Fernande Franquet, Bernadette Groison, Mireille Rozes.

Représentant l'enseignement privé : Mme et MM. Marie-Agnès Fondard, Paul Morandat, Arthur Potel, Jean-Paul Sancy.

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 231-6, L. 642-1 à L. 642-12 ;

Vu le décret n° 90-468 du 7 juin 1990 modifié relatif au Conseil supérieur de l'éducation ;

Vu l'appel enregistré au secrétariat du Conseil supérieur de l'éducation le 15 avril 1998 et enregistré sous le numéro 2128 ;

Le dossier et le rapport ayant été tenus à la disposition des parties, de leur conseil et des membres du Conseil supérieur cinq jours francs avant le jour fixé pour la délibération ;

Vu ensemble les pièces du dossier,
Après avoir entendu le rapport de M. Yves Baunay,

Statuant en audience publique,

Les parties ayant été appelées,

Après avoir constaté l'absence de l'appelant,

Après en avoir délibéré

Considérant que, par lettre en date du 19 juin 2001, l'Institut catholique d'arts et métiers (ICAM) s'est désisté de l'appel qu'il avait formé contre la décision de la commission du titre d'ingénieur en date du 18 février 1998 en tant qu'elle attribuait son intitulé au diplôme d'ingénieur délivré par cet institut ; que rien ne s'oppose à ce qu'il lui en soit donné acte ;

Par ces motifs

Délibérant en séance non publique, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, la majorité des membres du Conseil étant présents.

Décide

Article 1 - Il est donné acte à l'Institut catholique d'arts et métiers de son désistement dans l'instance référencée sous le numéro 2128.

Article 2 - La présente notification sera notifiée à l'Institut catholique d'arts et métiers et au ministre de l'éducation nationale.

Fait à Paris et lu en séance publique,
le 4 juillet 2001

Le président
Francis BERGUIN
Le secrétaire
Yves PRÉVOST

NOR : MENG0102025S

*Affaire : École supérieure d'électronique de l'Ouest.
Dossier enregistré sous le n° 2129.*

*Appel d'une décision de la commission du titre
d'ingénieur en date du 9 mars 1998.*

■ Le Conseil supérieur de l'éducation statuant en matière contentieuse et disciplinaire,
Étant présents :

M. Francis Berguin, président, M. Yves Prévost, secrétaire.

Représentant l'enseignement public : Mmes et MM. Francis Barbe, François Bardot, Yves Baunay, Jean-Jacques Clair, Michel Deyme, Fernande Franquet, Bernadette Groison, Mireille Rozes.

Représentant l'enseignement privé : Mme et MM. Marie-Agnès Fondard, Paul Morandat, Arthur Potel, Jean-Paul Sancy.

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 231-6, L. 642-1 à L. 642-12 ;

Vu le décret n° 90-468 du 7 juin 1990 modifié relatif au Conseil supérieur de l'éducation ;

Vu l'appel enregistré au secrétariat du Conseil supérieur de l'éducation le 10 mai 1998 et enregistré sous le numéro 2129 ;

Le dossier et le rapport ayant été tenus à la disposition des parties, de leur conseil et des membres du Conseil supérieur cinq jours francs avant le jour fixé pour la délibération ;

Vu ensemble les pièces du dossier,

Après avoir entendu le rapport de M. Yves Baunay,

Statuant en audience publique,

Les parties ayant été appelées,

Après avoir constaté l'absence de l'appelant,

Après en avoir délibéré

Considérant que, par lettre en date du 24 novembre 2000, l'École supérieure d'électronique de l'Ouest s'est désistée de l'appel qu'elle avait formé contre la décision de la commission du titre d'ingénieur en date du 9 mars 1998 en tant qu'elle attribuait son intitulé au diplôme d'ingénieur délivré par cette école ; que rien ne s'oppose à ce qu'il lui en soit donné acte ;

Par ces motifs

Délibérant en séance non publique, au scrutin

secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, la majorité des membres du Conseil étant présents.

Décide

Article 1 - Il est donné acte à l'École supérieure d'électronique de l'Ouest de son désistement dans l'instance référencée sous le numéro 2129.

Article 2 - La présente notification sera notifiée à l'École supérieure d'électronique de l'Ouest et au ministre de l'éducation nationale.

Fait à Paris et lu en séance publique,
le 4 juillet 2001

Le président
Francis BERGUIN
Le secrétaire
Yves PRÉVOST

NOR : MENG0102026S

Affaire : M. xxxx.

Dossier enregistré sous le n° 2130.

Appel d'une décision du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

■ Le Conseil supérieur de l'éducation statuant en matière contentieuse et disciplinaire, Étant présents :

M. Francis Berguin, président, M. Yves Prévost, secrétaire.

Représentant l'enseignement public : Mmes et MM. Francis Barbe, François Bardot, Yves Baunay, Jean-Jacques Clair, Michel Deyme, Fernande Franquet, Bernadette Groison, Mireille Rozes.

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 231-6 et L. 234-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, et notamment ses articles 66 et 67 ;

Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 portant statut particulier des professeurs certifiés ;

Vu l'appel enregistré au secrétariat du Conseil supérieur de l'éducation le 15 avril 1998 et enregistré sous le numéro 2130 ;

Le dossier et le rapport ayant été tenus à la

disposition des parties, de leur conseil et des membres du Conseil supérieur cinq jours francs avant le jour fixé pour la délibération ;

Vu ensemble les pièces du dossier,

Après avoir entendu le rapport de Mme Bernadette Groison,

Statuant en audience publique,

Les parties ayant été appelées,

Après avoir entendu l'appelant comparant, qui a eu la parole en dernier,

Après en avoir délibéré

Considérant que M. xxxx, professeur certifié, s'est vu infliger la sanction de la révocation par un arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 21 avril 1998, pour avoir exprimé, au travers de son enseignement, des convictions négationnistes et révisionnistes, et pour avoir perturbé le déroulement de deux réunions pédagogiques consacrées à la déportation pendant la Seconde Guerre mondiale ;

Considérant que, lors des débats, M. xxxx a déclaré "retirer son appel", mais n'a versé au dossier aucun mémoire en ce sens ;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 231-6 du code de l'éducation :

"Le conseil supérieur de l'éducation statue en appel et en dernier ressort :

1) Sur les jugements rendus en matière contentieuse et en matière disciplinaire par les conseils académiques de l'éducation nationale ;

2) Sur les décisions disciplinaires et contentieuses rendues par les comités départementaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi ; (...)" ;

Considérant que la sanction infligée à M. xxxx ne résulte pas d'un jugement prononcé par un conseil académique de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire, ni d'une décision disciplinaire ou contentieuse rendue par un comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi ; que le Conseil supérieur de l'éducation statuant en matière contentieuse et disciplinaire ne peut donc être saisi par voie d'appel sur le fondement des textes précités ;

Considérant qu'aucune autre disposition législative ou réglementaire ne confère au

Conseil supérieur de l'éducation statuant en matière contentieuse et disciplinaire une quelconque compétence pour connaître d'une requête dirigée contre une sanction disciplinaire infligée par l'autorité administrative à un fonctionnaire sur le fondement de la loi susvisée du 11 janvier 1984 ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que la requête de M. xxxx a été portée devant une juridiction incompétente pour en connaître et ne peut qu'être rejetée ;

Par ces motifs

Délibérant en séance non publique, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages

exprimés, la majorité des membres du Conseil étant présents.

Décide

Article 1 - La requête de M. xxxx est rejetée.

Article 2 - La présente notification sera notifiée à M. xxxx, au ministre de l'éducation nationale, et au recteur de l'académie de xxxx.

Fait à Paris et lu en séance publique,
le 4 juillet 2001

Le président
Francis BERGUIN

Le secrétaire
Yves PRÉVOST

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

BACCALAURÉAT

NOR : MENE0101987N
RLR : 544-0α

NOTE DE SERVICE N°2001-180
DU 19-9-2001

MEN
DESCO A3

Modalités d'évaluation des travaux personnels encadrés au baccalauréat, séries ES, L et S - session 2002

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;
au directeur du service interacadémique des examens
et concours d'Ile-de-France*

■ La présente note de service définit les modalités de l'évaluation des TPE au baccalauréat des séries ES, L et S, applicables pour la seule année scolaire 2001-2002.

Les TPE sont pris en compte pour le baccalauréat au titre d'une épreuve supplémentaire qui s'ajoute à l'ensemble des épreuves obligatoires

et facultatives fixées par la réglementation de l'examen des séries d'enseignement général. L'épreuve concerne les élèves candidats au baccalauréat des classes terminales des établissements publics et privés sous contrat d'association avec l'État, qui ont choisi de réaliser un TPE et de le faire évaluer au baccalauréat. Ces derniers font part de leur intention au moment de leur inscription à l'examen.

Elle donne lieu à une note sur 20 points ; seuls sont retenus les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20. Ces points entrent en ligne de compte pour l'admission à l'issue des épreuves du premier groupe puis des épreuves du deuxième groupe, et pour l'attribution d'une mention à l'issue des épreuves du premier groupe.

Le dispositif d'évaluation est conçu pour tenir compte des spécificités de cette activité d'enseignement qui repose sur la réalisation au cours de l'année scolaire d'un projet pluridisciplinaire en référence à un thème national, encadré par les enseignants des disciplines concernées. Les TPE se concrétisent par une production collective ou des productions individuelles coordonnées dans le cadre d'un travail collectif. Une commission d'harmonisation dont le niveau d'organisation (académique ou départemental) est arrêté par le recteur, se réunit à l'issue de l'épreuve orale pour harmoniser les notes. Elle procède à la comparaison des notes (moyennes et répartitions des notes entre jurys) et à la révision éventuelle de certaines notes après discussion.

Elle dispose pour chaque établissement des documents suivants :

- pour chaque élève, la proposition de note de l'épreuve orale ;
- pour chaque jury d'oral, l'histogramme des notes attribuées et le procès-verbal de la tenue de l'épreuve.

Présidée par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional désigné par le recteur, cette commission est composée d'un enseignant par établissement concerné par l'évaluation des TPE.

Elle détermine une note de 0 à 20 pour chaque candidat. Celle-ci est portée au procès-verbal de la commission.

Le jury du baccalauréat, au vu du procès-verbal et du livret scolaire du candidat, arrête la note définitive.

La commission d'harmonisation est également chargée de faire un bilan du déroulement de l'épreuve dans la zone territoriale dont la responsabilité lui a été confiée.

Objectifs de l'évaluation

L'activité TPE est caractérisée par un travail, en partie collectif dans la majorité des cas, qui va de la conception du projet à sa réalisation concrète et à sa présentation écrite et orale.

L'évaluation est individuelle ; il revient aux examinateurs d'évaluer la contribution individuelle de chaque candidat dans le cadre le plus souvent d'une production collective d'un groupe de 2 à 4 élèves.

Elle porte sur trois grandes composantes du travail effectué à partir desquelles sont définis les critères de référence :

- La démarche personnelle de l'élève au cours de la réalisation du TPE : (8 points sur 20)
 - démarche méthodologique : sélection et analyse des informations et adaptation de la démarche au sujet
 - contribution personnelle au travail collectif
- La production proprement dite et la synthèse rédigée par l'élève : (6 points sur 20)
 - pertinence de la production au regard du sujet traité
 - maîtrise des contenus disciplinaires
- La présentation orale du projet : (6 points sur 20)
 - qualité de l'argumentation, de la présentation et de la façon de répondre aux questions
 - qualité de l'expression orale
 - capacité à insérer sa contribution dans le cadre du travail collectif.

Mode d'évaluation

La notation des élèves pour l'examen du baccalauréat, au titre de l'épreuve supplémentaire, repose sur :

- l'évaluation de la présentation orale du TPE réalisé faite par l'élève ou le groupe d'élèves, devant des professeurs examinateurs autres que ceux ayant encadré le TPE. Au cours de cette épreuve orale, les examinateurs évaluent à la fois la production finale du TPE, la synthèse écrite correspondante et la prestation orale du candidat, selon les critères et le barème fixés ci-dessus ;
- l'évaluation, par les professeurs ayant encadré le TPE du candidat, de la démarche personnelle de l'élève au cours de la réalisation du TPE et sa participation au travail collectif. Cette évaluation est assortie d'une proposition de points selon le barème fixé ci-dessus (jusqu'à 8 points) qui est communiquée aux examinateurs de l'épreuve orale avant le début de celle-ci.

La note finale est proposée par les examinateurs à l'issue de l'épreuve orale sur la base de la prestation de l'élève au cours de l'épreuve orale et de la proposition de points faite par les professeurs responsables du TPE.

Déroulement de l'épreuve orale

La présentation du TPE est faite par le groupe d'élèves concernés devant un jury de professeurs

examinateurs dans le cadre d'une épreuve orale de 30 minutes. Elle peut exceptionnellement être individuelle (durée 10 minutes).

Qu'elle soit individuelle ou en groupe, la soutenance est composée de deux temps :

- un temps d'exposé au cours duquel chaque candidat développe une ou plusieurs partie(s) de la synthèse du TPE ;

- un temps d'entretien au cours duquel chaque élève est interrogé sur sa contribution.

Composition du jury de l'épreuve orale

Le jury d'oral est composé d'au moins deux examinateurs, enseignant de l'une ou l'autre des disciplines concernées par le TPE ou enseignant documentaliste, ayant une expérience de l'encadrement de TPE. Aucun élève ne peut être examiné par l'un ou l'autre des professeurs ayant encadré son TPE au cours de l'année.

Les examinateurs disposent, quelques jours avant l'épreuve orale, de la synthèse écrite par le candidat, de son carnet de bord et de la proposition de points faite par les professeurs responsables du TPE pour sa démarche personnelle et sa contribution au travail collectif.

À l'issue de l'épreuve orale, les examinateurs arrêtent une proposition de note pour chaque candidat.

Modalités d'organisation de l'épreuve

L'épreuve supplémentaire est organisée, dans le courant du deuxième trimestre de l'année scolaire, sous l'autorité du recteur qui arrête le calendrier et les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'épreuve ainsi que la composition et la convocation des examinateurs, de sorte que chaque jury d'oral soit composé d'au moins deux examinateurs dont un, au moins, est extérieur à l'établissement.

L'épreuve elle-même se déroule dans l'établissement scolaire, sous la responsabilité du chef d'établissement qui arrête, en liaison avec les équipes pédagogiques, les modalités concrètes d'organisation et de contrôle du bon déroulement de l'évaluation au sein du lycée.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

BACCALAURÉAT

NOR : MENE0102008N
RLR : 933-6

NOTE DE SERVICE N°2001-182
DU 19-9-2001

MEN
DESCO A3

Évaluation de l'enseignement complémentaire d'éducation physique et sportive aux baccalauréats général et technologique - session 2002

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux d'éducation physique et sportive ; aux chefs d'établissement ; aux professeurs et professeurs d'éducation physique et sportive

Épreuve obligatoire - coefficient 2

La présente note de service définit les modalités de l'évaluation aux baccalauréats d'enseignement général (séries ES, L et S) et d'enseignement technologique (séries STT, STI, STL et SMS) de l'enseignement complémentaire

d'éducation physique et sportive. Ces instructions s'appliquent pour la seule session 2002 de l'examen.

L'enseignement complémentaire d'éducation physique et sportive est évalué aux baccalauréats général et technologique sous forme d'un contrôle en cours de formation. Cette évaluation ne concerne que les candidats scolarisés dans des établissements publics ou privés sous contrat avec l'État et ayant suivi l'enseignement correspondant.

Chaque élève candidat effectue deux épreuves qui permettent d'évaluer les compétences fixées par les programmes.

La première épreuve porte sur l'une des deux activités physiques, sportives et artistiques de "diversification et approfondissement" (cf. programme du cycle terminal) ; cette activité doit être différente de celles choisies pour l'évaluation de l'enseignement d'EPS obligatoire pour tous les lycéens.

La deuxième épreuve porte sur l'activité physique, sportive et artistique de "spécialisation" (cf. programme du cycle terminal) et pour laquelle seule la performance est prise en compte. À titre exceptionnel et pour la session 2002, il reviendra à l'équipe enseignante de définir dès le début de l'enseignement les épreuves, les critères d'évaluation et les niveaux d'exigence. Ces informations seront portées à la connaissance individuelle de chaque élève concerné et de sa famille, et figureront, pour régulation éventuelle, dans un volet spécifique du projet d'éducation physique et sportive adressé au recteur d'académie.

Chaque épreuve, notée sur vingt, est évaluée par au moins deux examinateurs. À l'issue des deux épreuves, une note sur vingt, correspondant à la moyenne des deux notes obtenues, est proposée

au jury du baccalauréat.

Les élèves, empêchés de passer les épreuves pour raisons médicales bénéficient d'une épreuve de rattrapage. Cette dernière est organisée par les enseignants d'EPS de l'établissement.

Si cette épreuve de rattrapage ne peut être présentée par le candidat, celui-ci est déclaré dispensé de l'épreuve d'éducation physique et sportive de complément.

Toute absence injustifiée de l'élève à l'une ou à l'autre des deux épreuves prévues entraîne l'attribution de la note 0 pour l'épreuve correspondante.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

DIPLÔMES ET EXAMENS

NOR : MENE0102018N
RLR : 549-0

NOTE DE SERVICE N°2001-183
DU 19-9-2001

MEN
DESCO A8

Diplôme de compétence en langue

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux délégués et déléguées académiques à la formation continue ; aux coordonnatrices et coordonnateurs universitaires académiques et régionaux pour la formation continue ; aux présidentes et présidents d'université

■ Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté du 13 octobre 1995 modifié portant création du diplôme de compétence en langue,

une session d'examen en anglais sera organisée les 8 et 9 mars 2002. Le calendrier des inscriptions est fixé comme suit : ouverture des inscriptions le 28 janvier 2002, clôture des inscriptions le 25 février 2002.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

NOR : MENE0101904Z
RLR : 554-9

RECTIFICATIF DU 21-9-2001

MEN
DESCO B6

Journées citoyennes dans les lycées

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissement

■ Ainsi qu'il est rappelé dans la note de service n° 2001-175 du 5 septembre 2001 (B.O. n° 33 du 13-9-2001), l'élection des représentants des élèves dans les différentes instances de l'établissement a lieu au cours de deux journées dites "journées citoyennes".

Ces journées sont l'occasion d'organiser réflexion et débat sur la démocratie lycéenne et la citoyenneté. À ce titre, elles constituent un moment privilégié pour informer les élèves sur l'exercice du droit de vote, notamment par une sensibilisation des lycéens à l'inscription sur les listes électorales de tous les jeunes majeurs avant le 31 décembre 2001. C'est évidemment ce thème qui doit cette année être privilégié.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

P ERSONNELS

**PERSONNELS
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**NOR : MENP0101871A
RLR : 711-1**

**ARRÊTÉ DU 29-8-2001
JO DU 11-9-2001**

**MEN
DPE E3**

Inscription sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités - année 2002

*Vu art. L. 952-6 du code de l'éducation ; D. n° 84-431
du 6-6-1984 mod., not. art. 23, 24, 43, 44 et 45*

Article 1 - Les candidats à une inscription sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences doivent remplir l'une des conditions suivantes :

1) être titulaire du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches le 7 janvier 2002 au plus tard, date limite de l'envoi aux rapporteurs du dossier indiqué à l'article 4 du présent arrêté.

Le doctorat d'État, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat.

Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés du doctorat par le Conseil national des universités, siégeant en application de l'article 24 du décret du 6 juin 1984 susvisé ;

2) justifier, au 1er janvier 2002, d'au moins trois ans d'activité professionnelle effective dans les six ans qui précèdent, à l'exclusion des activités d'enseignant, des activités de chercheur dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique et des activités mentionnées à l'article 3 du décret du 29 octobre 1936 modifié relatif aux cumuls de retraites, de rémunérations et de fonctions ;

3) être enseignant associé à temps plein ;

4) être détaché dans le corps des maîtres de conférences ;

5) appartenir à un corps de chercheurs relevant du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983.

La possession de la nationalité française n'est pas exigée des candidats.

Article 2 - Les candidats à une inscription sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités doivent remplir l'une des conditions suivantes :

1) être titulaire de l'habilitation à diriger des recherches le 7 janvier 2002 au plus tard, date limite de l'envoi aux rapporteurs du dossier indiqué à l'article 4 du présent arrêté.

Le doctorat d'État est admis en équivalence de l'habilitation à diriger des recherches.

Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent, peuvent être dispensés de l'habilitation à diriger des recherches par le Conseil national des universités, siégeant en application de l'article 45 du décret du 6 juin 1984 susvisé ;

2) justifier, au 1er janvier 2002, d'au moins cinq ans d'activité professionnelle effective dans les huit ans qui précèdent, à l'exclusion des activités d'enseignant, des activités de chercheur dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique et des activités mentionnées à l'article 3 du décret du 29 octobre 1936 modifié relatif aux cumuls de retraites, de rémunérations et de fonctions ;

3) être enseignant associé à temps plein ;

4) être détaché dans le corps des professeurs des universités ;

5) appartenir à un corps de directeurs de recherche relevant du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983.

Pour les sections 1 à 6 du Conseil national des universités, seuls les candidats remplissant les conditions mentionnées au 2° ou au 3° ou au 4° ou au 5° ci-dessus sont admis à demander leur inscription, sur la liste de qualification aux fonctions de professeur des universités.

La possession de la nationalité française n'est pas exigée des candidats.

Article 3 - La déclaration de candidature est établie sur le modèle joint en annexe A. Elle est déposée sur le site internet du ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr>, rubrique "personnels enseignants du supérieur", puis ANTARES ; à défaut, elle est adressée en envoi recommandé avec avis de réception, **au plus tard le 9 octobre 2001 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi, au ministère de l'éducation nationale, bureau DPE E3, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

Lorsque le candidat souhaite que sa demande soit examinée par plusieurs sections du Conseil national des universités, il effectue des déclarations distinctes pour chacune de ses candidatures.

Article 4 - Lorsque les deux rapporteurs lui ont été désignés par la section compétente du Conseil national des universités, le candidat établit, pour chacun des deux rapporteurs, un dossier qui comporte les pièces suivantes :

- 1) une photocopie d'une pièce d'identité avec photographie ;
- 2) une pièce justificative permettant d'établir :
 - a) soit la possession de l'un des titres mentionnés au 1° de l'article 1er ou de l'article 2 ci-dessus ;
 - b) soit la possession de diplômes universitaires, qualifications et titres justifiant la demande de dispense prévue au 1° de l'article 1er ou de l'article 2 ci-dessus ;
 - c) soit que le candidat réunit les conditions mentionnées au 2° ou au 3° ou au 4° ou au 5° de l'article 1er ou de l'article 2 ci-dessus.

La justification d'une activité professionnelle effective non salariée est apportée par la production d'une pièce attestant soit que le candidat a été assujéti à la taxe professionnelle, soit qu'il a retiré de l'exercice de sa profession des moyens d'existence réguliers pour la période considérée.

- 3) un exemplaire du curriculum vitae reprenant les informations de l'annexe A, complétées par un exposé du candidat qui précise, notamment, ses activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et d'autres responsabilités collectives ;
- 4) un exemplaire des travaux, ouvrages et

articles dans la limite de trois documents pour les candidats à la qualification aux fonctions de maître de conférences et de cinq documents pour les candidats à la qualification aux fonctions de professeur des universités ;

5) lorsqu'un diplôme est exigé, une copie du rapport de soutenance du diplôme produit ou, à défaut, une attestation, établie par le chef d'établissement compétent, indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible.

Les noms et les adresses des deux rapporteurs du Conseil national des universités sont communiqués au candidat entre le 10 et le 17 décembre 2001 sur le site internet : <http://www.education.gouv.fr>, rubrique "personnels enseignants du supérieur". Ils sont également adressés au candidat à l'adresse figurant sur la déclaration de candidature. Aucune modification de cette adresse ne pouvant être prise en compte, les candidats sont invités à s'assurer, le cas échéant, de la réexpédition de leur courrier.

Les candidats font parvenir leurs dossiers aux rapporteurs, dès réception de la notification des noms et des adresses de ceux-ci, et **au plus tard le 7 janvier 2002**, le cachet de la poste faisant foi.

Les rapporteurs peuvent, lorsque les documents sont rédigés en langue étrangère, demander au candidat qu'ils soient accompagnés d'une traduction en français. Ils peuvent également, s'ils souhaitent disposer de travaux, ouvrages ou articles mentionnés dans le curriculum vitae mais qui ne sont pas joints au dossier, les demander aux candidats.

Article 5 - Les candidats dont la qualification a fait l'objet d'un refus peuvent, sur leur demande présentée au bureau de l'organisation du recrutement des personnels de l'enseignement supérieur, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP, **dans un délai d'un an**, à compter de la date de publication de la liste de qualification au Journal officiel, obtenir communication des motifs pour lesquels leur candidature a été écartée, conformément aux articles 24 et 45 du décret du 6 juin 1984 susvisé.

Article 6 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, ainsi que ses annexes, au

Journal officiel de la République française.
Fait à Paris, le 29 août 2001
Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Par empêchement du directeur
des personnels enseignants,
La chef de service
Claudine PÉRETTI

Annexe A

DÉCLARATION DE CANDIDATURE À UNE INSCRIPTION SUR LA LISTE DE QUALIFICATION (ANNÉE 2002)

aux fonctions de : (1)

- maître de conférences : (1)

- professeur des universités : (1)

- professeur du Muséum national d'histoire naturelle : (1)

- maître de conférences du Muséum national d'histoire naturelle : (1)

dans la section (*) n°

Je, soussigné(e) :

CIVILITÉ (1)

Mme Melle M. :

Nom patronymique :

Nom marital :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité (1) française européenne hors Europe

Numen (2) :

Adresse à laquelle seront expédiées toutes les correspondances (3) :

Code postal : Ville :

Pays :

n° de téléphone : n° de télécopie :

Mél. :

Situation professionnelle :

Actuelle (4) :

Établissement d'exercice :

Informations complémentaires (5) :

Allocataire ou allocataire moniteur :

Dernière année du contrat :

Établissement :

CIES :

Attaché temporaire d'enseignement et de recherche :

Dernière année du contrat :

Établissement d'exercice :

Stage post-doctoral :

Dernière année du contrat :

Établissement :

Pays :

DIPLÔMES (1)

- Doctorat
- Habilitation à diriger des recherches
- Doctorat d'État
- Doctorat de troisième cycle
- Diplôme de docteur ingénieur
- Autres diplômes universitaires, qualifications ou titres de niveau équivalent, présentés en vue d'obtenir de la section du Conseil national des universités une dispense du doctorat

Préciser :

- Titre de la thèse :
- Date de soutenance de la thèse ou de l'habilitation à diriger des recherches :
- Lieu de soutenance : mention :
- Directeur de thèse :
- Composition du jury :

Le candidat développera à la suite, en cinq lignes maximum, soit 340 caractères par rubrique, ses activités notamment en matière :

- d'enseignement (340 caractères maximum) :

.....

.....

.....

- de recherche (340 caractères maximum) :

.....

.....

.....

- d'administration et d'autres responsabilités collectives (340 caractères maximum) ;

.....

.....

.....

déclare faire acte de candidature à l'inscription sur la liste de qualification.

Fait à le

Signature

1) Mettre une croix dans la case appropriée.
 (2) Si vous êtes fonctionnaire titulaire de l'éducation nationale.
 (3) Aucune modification de cette adresse ne pouvant être prise en compte les candidats sont invités à s'assurer, le cas échéant, de la réexpédition de leur courrier.
 (4) À préciser selon l'annexe A1.
 (5) À préciser selon l'annexe A3.
 (*) À préciser selon l'annexe A2.

Dans le cas où cette déclaration n'est pas déposée sur ANTARES, elle doit faire deux pages maximum dactylographiées (aucun autre document ne doit être joint).

Annexe A1

SITUATION PROFESSIONNELLE

- Maître de conférences (ou maître assistant)
- Assistant
- Autre enseignant-chercheur titulaire
- Directeur de recherche
- Chargé de recherche
- Ingénieur de recherche
- Ingénieur d'études
- Professeur de l'ENSAM
- PTA ou CTP de l'ENSAM
- Agrégé préparateur ou répétiteur des ENS
- Professeur agrégé
- Professeur certifié
- Instituteur-professeur des écoles
- Autre enseignant titulaire
- Enseignant associé
- ATER n'ayant pas la qualité de fonctionnaire
- Moniteur
- Lecteur ou maître de langue
- Contractuel sur emploi du second degré
- MCF contractuel - assistant contractuel
- Chercheur contractuel
- Maître auxiliaire - surveillant
- Vacataire
- Professeur agrégé exerçant des fonctions d'ATER
- Professeur certifié exerçant des fonctions d'ATER
- Autre enseignant titulaire exerçant des fonctions d'ATER
- Autre fonctionnaire exerçant des fonctions d'ATER
- Allocataire ou boursier
- Post-doctorant
- Activité privée d'enseignement
- Activité privée de recherche
- Activité d'enseignement à l'étranger
- Activité de recherche à l'étranger
- Fonctionnaire non enseignant
- Agent public non titulaire
- Profession juridique
- Profession de santé
- Profession commerciale, artisanale ou industrielle
- Profession informatique
- Sans profession
- Bénéficiaire d'allocation pour perte d'emploi
- Autre

Annexe A2**LISTE DES SECTIONS DU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS**

NUMÉRO DE LA SECTION	TITRE DE LA SECTION
01	Droit privé et sciences criminelles
02	Droit public
03	Histoire du droit et des institutions
04	Science politique
05	Sciences économiques
06	Sciences de gestion
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales
08	Langues et littératures anciennes
09	Langue et littérature françaises
10	Littératures comparées
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves
13	Langues et littératures slaves
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale
17	Philosophie
18	Arts : plastiques, du spectacle, musique, musicologie, esthétique, sciences de l'art
19	Sociologie, démographie
20	Anthropologie, ethnologie, préhistoire
21	Histoire et civilisations : histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux
22	Histoire, civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art, de la musique
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale
24	Aménagement de l'espace, urbanisme
25	Mathématiques
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques
27	Informatique
28	Milieux denses et matériaux
29	Constituants élémentaires
30	Milieux dilués et optique
31	Chimie théorique, physique, analytique
32	Chimie organique, minérale, industrielle
33	Chimie des matériaux
34	Astronomie, astrophysique

NUMÉRO DE LA SECTION	TITRE DE LA SECTION
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal
62	Énergétique, génie des procédés
63	Électronique, optronique et systèmes
64	Biochimie et biologie moléculaire
65	Biologie cellulaire
66	Physiologie
67	Biologie des populations et écologie
68	Biologie des organismes
69	Neurosciences
39	Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques
40	Sciences du médicament
41	Sciences biologiques pharmaceutiques
70	Sciences de l'éducation
71	Sciences de l'information et de la communication
72	Épistémologie, histoire des sciences et des techniques
73	Cultures et langues régionales
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
76	Théologie catholique
77	Théologie protestante

A

nnexe A3

MODE DE FINANCEMENT

- Allocation de recherche MENRT
- Allocation de recherche moniteur normalien
- Allocation formation reclassement
- Bourse CIFRE
- Bourse de docteur ingénieur CNRS
- Bourse CEA
- Bourse d'un conseil régional
- Bourse d'un conseil général
- Bourse FNEGE
- Bourse de la DGA
- Bourse Ligue contre le cancer
- Bourse du CNRS
- Bourse du ministère de l'industrie
- Bourse de l'Union européenne
- Bourse du Fonds social européen
- Bourse IFREMER
- Bourse d'un organisme privé
- Bourse INRA
- Bourse CEMAGREF
- Bourse INRIA
- Bourse du BRGM
- Bourse de formation par la recherche
- Autre bourse
- Thèse en France avec une bourse d'un pays étranger
- Thèse en France avec une bourse française pour étrangers
- ATER
- Moniteur
- Lecteur maître de langue
- Agent public salarié de l'université
- Agent public salarié du CNRS ou d'un autre EPST
- Agent public relevant d'une autre administration
- Agrégé préparateur ou répétiteur des ENS
- Assistant
- Professeur agrégé ou certifié affecté dans le supérieur
- Professeur agrégé ou certifié affecté dans le secondaire
- Maître auxiliaire ou vacataire
- Sans financement

Inscription sur les listes de qualification aux fonctions de professeur ou de maître de conférences du Muséum national d'histoire naturelle - année 2002

Vu D. n° 92-1178 du 2-11-1992, not. art. 14, 15, 30 et 31

Article 1 - Les candidats à une inscription sur la liste de qualification aux fonctions de professeur du Muséum national d'histoire naturelle doivent remplir l'une des conditions suivantes :
1) être titulaire, au plus tard à la date d'examen des candidatures par le Conseil national des universités, de l'habilitation à diriger des recherches.

Le doctorat d'État est admis en équivalence de l'habilitation à diriger des recherches.

Les personnes justifiant de travaux de recherche, en France ou à l'étranger, ou de titres universitaires étrangers de niveau équivalent, peuvent être dispensées de l'habilitation à diriger des recherches par le Conseil national des universités, siégeant en application de l'article 15 du décret du 2 novembre 1992 susvisé ;

2) justifier, au 1er janvier 2002, d'au moins six ans d'activité professionnelle effective, à l'exclusion des activités d'enseignant ou des activités de chercheur dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique ;
3) être enseignant associé à temps plein ;
4) être détaché, depuis au moins un an au 1er janvier 2002, dans le corps des professeurs du Muséum national d'histoire naturelle.

La possession de la nationalité française n'est pas exigée des candidats.

Article 2 - Les candidats à une inscription sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences du Muséum national d'histoire naturelle doivent remplir l'une des conditions suivantes :

1) être titulaire, au plus tard à la date d'examen

des candidatures par le Conseil national des universités, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches.

Le doctorat d'État, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence des diplômes ci-dessus.

Les personnes justifiant de travaux de recherche, en France ou à l'étranger, ou de titres universitaires étrangers de niveau équivalent, peuvent être dispensées de la possession des diplômes ci-dessus par le Conseil national des universités, siégeant en application de l'article 31 du décret du 2 novembre 1992 susvisé ;

2) justifier, au 1er janvier 2002, d'au moins trois ans d'activité professionnelle effective, à l'exclusion des activités d'enseignant ou des activités de chercheur dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

3) être enseignant associé à temps plein ;
4) être détaché, depuis au moins un an, au 1er janvier 2002, dans le corps des maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle.

La possession de la nationalité française n'est pas exigée des candidats.

Article 3 - La déclaration de candidature est établie sur le modèle joint en annexe (1). Elle est déposée sur le site internet du ministère de l'éducation nationale, <http://www.education.gouv.fr>, rubrique "les enseignements - supérieur", puis ANTARES ; à défaut, elle est adressée en envoi recommandé avec avis de réception **au plus tard le 9 octobre 2001 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi, au ministère de l'éducation nationale, bureau DPE E3, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

Lorsque le candidat souhaite que sa demande soit examinée par plusieurs sections du Conseil national des universités, il effectue des déclarations distinctes pour chacune de ces candidatures (toutes les disciplines ne sont pas représentées au Muséum).

Article 4 - Lorsque les deux rapporteurs lui ont été désignés par la section compétente du Conseil national des universités, le candidat établit, pour chacun des deux rapporteurs, un dossier qui comporte les pièces suivantes :

1) une photocopie d'une pièce d'identité avec une photographie ;

2) une pièce justificative permettant d'établir :

a) soit la possession de l'un des titres mentionnés au 1° de l'article 1er ou de l'article 2 ci-dessus ;

b) soit la possession de travaux de recherche, en France ou à l'étranger, ou de titres universitaires étrangers justifiant la demande de dispense prévue au 1° de l'article 1er ou de l'article 2 ci-dessus ;

c) soit que le candidat réunit les conditions mentionnées au 2° ou au 3° ou au 4° de l'article 1er ou de l'article 2 ci-dessus.

La justification d'une activité professionnelle effective non salariée est apportée par la production d'une pièce attestant soit que le candidat a été assujéti à la taxe professionnelle, soit qu'il a retiré de l'exercice de sa profession des moyens d'existence réguliers pour la période considérée ;

3) un exemplaire du curriculum vitae reprenant les informations de l'annexe (1), complétées par un exposé du candidat qui précise, notamment, ses activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et d'autres responsabilités collectives ;

4) un exemplaire des travaux, ouvrages et articles dans la limite de cinq documents pour les candidats aux fonctions de professeur du Muséum national d'histoire naturelle et dans la limite de trois documents pour les candidats aux fonctions de maître de conférences du Muséum national d'histoire naturelle ;

5) lorsqu'un diplôme est exigé, une copie du rapport de soutenance du diplôme produit ou, à défaut, une attestation, établie par le chef d'établissement compétent, indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible.

Article 5 - Les noms et les adresses des deux rapporteurs du Conseil national des universités sont communiqués au candidat par l'administration centrale entre le 10 et le 17 décembre 2001 sur le site internet <http://www.education.gouv.fr>, rubrique "personnels enseignants du supérieur". Ils sont également adressés au candidat à l'adresse figurant sur la déclaration de candidature. Aucune modification de leur adresse ne pouvant être prise en compte, les candidats sont invités à s'assurer, le cas échéant, de la réexpédition de leur courrier.

Les candidats font parvenir leurs dossiers aux rapporteurs, dès réception de la notification des noms et des adresses de ceux-ci, et **au plus tard le 7 janvier 2002**, le cachet de la poste faisant foi.

Les rapporteurs peuvent, lorsque les documents sont rédigés en langue étrangère, demander au candidat qu'ils soient accompagnés d'une traduction en français. Ils peuvent également, s'ils souhaitent disposer de travaux, ouvrages ou articles mentionnés dans le curriculum vitae mais qui ne sont pas joints au dossier, les demander aux candidats.

Article 6 - Les candidats dont la qualification a fait l'objet d'un refus peuvent, sur leur demande, présentée au bureau de l'organisation du recrutement des personnels de l'enseignement supérieur, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP, **dans le délai d'un an**, à compter de la date de publication de la liste de qualification au Journal officiel, obtenir communication du rapport mentionné aux articles 15 et 31 du décret susvisé.

Article 7 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 29 août 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale

et par délégation,

Par empêchement du directeur

des personnels enseignants,

La chef de service

Claudine PÉRETTI

(1) Le modèle de déclaration de candidature se trouve en annexe de l'arrêté de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités publié dans ce B.O., pages 2006 et 2007.

**EXAMEN
PROFESSIONNEL**

**NOR : MENA0102028A
RLR : 624-4**

ARRÊTÉ DU 19-9-2001

**MEN
DPATE C4**

Accès au grade de technicien de l'éducation nationale de classe supérieure - session 2002

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 91-462 du 14-5-1991 mod. par D. n° 97-981 du 21-10-1997 ; A. du 4-11-1997 mod. par A. du 12-8-1999

Article 1 - Un examen professionnel d'accès au grade de technicien de l'éducation nationale de classe supérieure est organisé au titre de l'année 2002.

Article 2 - Sont admis à participer à cet examen professionnel les techniciens de l'éducation nationale de classe normale comptant au moins 6 mois d'ancienneté dans le 5ème échelon au 31 décembre 2002.

Article 3 - L'examen professionnel en vue de l'accès au grade de technicien de l'éducation nationale de classe supérieure consiste en une épreuve orale d'une durée de trente minutes environ comportant un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

Dans son exposé, le candidat présente les études et réalisations techniques qu'il a été amené à effectuer au cours de sa carrière, ainsi que les actions de coordination et de formation qu'il a menées.

L'entretien avec le jury permet à celui-ci d'apprécier les compétences professionnelles du candidat ainsi que ses capacités d'initiative et d'encadrement.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Article 4 - Le nombre de nominations qui seront prononcées au titre de l'année 2002 sera fixé ultérieurement par arrêté.

Article 5 - Les registres d'inscription seront ouverts du lundi 1er octobre au vendredi

26 octobre 2001.

Les demandes d'inscription seront obligatoirement présentées sur les formulaires établis par la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement et tenus à la disposition des candidats dans chacun des centres suivants :

- soit par les services du rectorat de chaque académie (service interacadémique des examens et concours d'Arcueil - SIEC pour les académies de Créteil, Paris et Versailles) ;
- soit par les services des vice-rectorats pour les centres ouverts dans les territoires d'outre-mer ;
- soit par les ambassades de France pour les centres ouverts à l'étranger.

Les demandes devront être :

- soit déposées dans les centres indiqués ci-dessus, **au plus tard le vendredi 26 octobre 2001 à 17 h 00 ;**

- soit confiées aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition soit timbrée **du vendredi 26 octobre 2001, à minuit au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi.

Aucun dossier déposé ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

Article 6 - Les candidats seront convoqués individuellement à l'épreuve orale qui se déroulera à Paris à partir du 10 décembre 2001.

Article 7 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 septembre 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

MOUVEMENT

**NOR : MENA0102006N
RLR : 610-4 ; 720-4 ; 804-0**

**NOTE DE SERVICE N°2001-181
DU 19-9-2001**

**MEN
DPATE
DESCO**

Postes relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger - année 2002-2003

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;

aux vice-recteurs ; au chef de service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

■ La présente note de service a pour objet de

rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures des personnels d'inspection, de direction et administratifs à un poste à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) pour la rentrée scolaire 2002-2003.

Le recrutement des personnels enseignants du premier degré, du second degré, des personnels d'éducation et d'orientation, des personnels des services et établissements culturels et de coopération, des personnels de l'assistance technique ou en fonction dans les structures étrangères (postes à pourvoir en application de la loi n° 72-659 du 13 juillet 1972 et du décret n° 73-321 du 15 mars 1973), des personnels pour exercer en écoles européennes feront l'objet de notes spécifiques.

I - Dispositions générales

Personnels concernés

Ces dispositions s'appliquent aux seuls candidats appartenant aux corps des personnels d'inspection, de direction et administratifs, fonctionnaires titulaires du ministère de l'éducation nationale au moment du dépôt du dossier et qui se trouvent dans les situations administratives suivantes : en activité, en congé parental, en disponibilité, en position de détachement en France.

Les personnels déjà détachés auprès du ministère des affaires étrangères ou auprès de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ne sont pas concernés par ces instructions ; ils postuleront dans les conditions qui leur seront précisées ultérieurement par leur administration de tutelle.

Nature des postes à pourvoir

Seront à pourvoir des postes de direction d'établissement scolaire, d'encadrement administratif ou de gestion financière dans les établissements scolaires du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Ces postes feront l'objet d'une publication au B.O. L'offre de poste à l'étranger varie selon les années. Le tableau joint en annexe III établi au 1er juillet 2001 est donné à titre indicatif ; il doit permettre aux candidats d'apprécier les chances qu'ils ont de voir leur demande aboutir.

Le bilan des recrutements des années précédentes fait apparaître un déficit très net de candidatures de qualité pour ces postes de responsabilité à l'étranger. Il est utile de réaffirmer que le recrutement pour les postes à l'étranger est très ouvert et que tout personnel intéressé peut valablement proposer sa candidature.

II - Instructions relatives au dépôt du dossier

1 - Dossier

Le dossier doit être établi au moyen des imprimés de l'année en cours mis à la disposition des candidats par la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (cf. dispositions particulières, annexe I).

Le dossier n'est valable que pour le recrutement au titre de la rentrée scolaire 2002-2003. **Seuls les candidats ayant constitué ce dossier pourront bénéficier d'un détachement, quel que soit le corps auquel ils appartiennent.** Le dossier complet, rempli et signé doit être remis au supérieur hiérarchique direct dans les délais les plus brefs.

Ce dossier sera acheminé par la voie hiérarchique au bureau de gestion de la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement du ministère de l'éducation nationale dont relève le candidat (cf. dispositions particulières, annexe I) et au plus tard aux dates indiquées en annexe II.

Chacun des supérieurs hiérarchiques portera son avis sur la candidature de l'intéressé, son appréciation sur la manière de servir de ce dernier, sa capacité d'adaptation, son sens des relations humaines, son implication dans ses fonctions.

Les personnels en disponibilité ou en congé parental devront transmettre leur dossier par l'intermédiaire des services académiques dont ils dépendaient lors de leur dernière affectation.

Il est demandé aux autorités hiérarchiques concernées de bien vouloir acheminer les dossiers de candidature au fur et à mesure de leur présentation et au plus tard à la date mentionnée en annexe. Tout retard de transmission risque en effet de nuire aux candidats.

Pour les personnels de direction, un exemplaire du dossier de candidature (feuillet jaune) sera transmis pour avis directement par le recteur au correspondant académique de l'inspection générale de l'éducation nationale.

2 - Formulation des vœux

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les postes à pourvoir nécessitent une expérience et des qualifications attestées.

Les vœux des candidats qui ne correspondent pas rigoureusement à la description des postes (corps, grade, discipline, fonctions...) ne seront pas pris en compte.

3 - Modalités particulières pour les personnels d'inspection, personnels de direction, CASU, AASU, SASU

Les agents doivent prendre connaissance avec le plus grand soin des spécificités de recrutement du corps auquel ils appartiennent.

Les candidats doivent justifier au minimum de trois ans de services effectifs dans leur poste ou le dernier poste occupé.

Ces personnels devront, dès publication de la présente note de service, demander par écrit (courrier ou fax) un dossier de candidature au bureau gestionnaire dont ils dépendent (cf. annexe I). Les candidats attendront la publication des postes au B.O. (voir calendrier en annexe) pour compléter leur dossier avec l'indication de vœux précis. Ils n'ont donc pas de fiches de vœux à transmettre, leurs vœux devant être indiqués sur le dossier de candidature. Une lettre de motivation sera jointe au dossier. Le dossier complet sera ensuite transmis par la voie hiérarchique (cf. § II.1) dans le respect du calendrier joint en annexe II.

Les personnels retenus seront avisés individuellement par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger de la suite réservée à leur demande.

III - Observations particulières

1 - Entretiens

Les personnels d'inspection, de direction et administratifs pour lesquels l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger organise

des entretiens seront informés individuellement, par cet organisme, des dates des entretiens qui se tiendront à la fin du mois de janvier 2002.

2 - Acceptation du poste

Pour tous les corps concernés, seuls les personnels retenus seront avisés individuellement de la suite donnée à leur demande après avis des commissions consultatives paritaires placées auprès de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Lors de l'acceptation du poste, ils présenteront une demande de détachement. Tout refus correspondant à un vœu exprimé devra être dûment justifié.

En position de détachement, les fonctionnaires conserveront dans leur corps d'origine leurs droits à l'avancement et à la retraite, ce qui implique qu'ils supportent la retenue légale pour pensions civiles.

Un nouveau détachement ou un renouvellement de détachement ne pourra être prononcé que si la totalité des versements pour pensions civiles dus au titre des précédents détachements a été effectuée.

Il est conseillé aux personnels recrutés dans le cadre des dispositions de cette note de service de demander avant leur départ, leur affiliation auprès du centre de sécurité sociale 501, 72047 Le Mans cedex.

Toutes demandes de renseignements concernant les prestations de la sécurité sociale, pour les frais médicaux engagés en France à l'occasion des congés, ou à l'étranger, peuvent être formulées auprès de cet organisme.

Je vous serais reconnaissant de veiller au respect de ces instructions, qui conditionnent le bon déroulement de la prochaine campagne de recrutement pour l'étranger.

Le B.O. peut être consulté sur internet à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr>

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Béatrice GILLE

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

Annexe I

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE PERSONNELS CONCERNANT LA CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Personnels concernés	Retrait du dossier (*)	Direction gestionnaire compétente, destinataire du dossier
I - Personnels d'encadrement	Direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement 142, rue du Bac 75357 Paris cedex	Direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement 142, rue du Bac 75357 Paris cedex
1) CASU Intendants	Bureau DPATE B1	Bureau DPATE B1 Tél. 01 55 55 13 80 Fax 01 45 44 70 11
2) Inspecteurs d'academie-inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs de l'éducation nationale	Bureau DPATE B2	Bureau DPATE B2 Tél. 01 55 55 39 86 Fax 01 55 55 16 70 01 55 55 21 88
3) Personnels de direction	Bureau DPATE B3	Bureau DPATE B3 Tél. 01 55 55 19 43 01 55 55 18 55 Fax 01 55 55 17 09
II - Personnels administratifs APASU AASU SASU	Direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement Bureau DPATE C1 142, rue du Bac 75357 Paris cedex	Bureau DPATE C1 Tél. 01 55 55 15 40 Fax 01 55 55 16 41

* Les dossiers sont à demander par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus.

Annexe II

CALENDRIER DES OPÉRATIONS DE RECRUTEMENT PERSONNELS D'INSPECTION, PERSONNELS DE DIRECTION, CASU, AASU, SASU

NATURE DES OPÉRATIONS	CALENDRIER
Publication des postes au B.O.	Début novembre 2001
Date limite de réception des dossiers de candidatures (*)	3 décembre 2001 pour les personnels d'inspection, de direction et administratifs
Entretiens	Période du 28 janvier au 12 février 2002

** Tout dossier reçu au-delà de cette date sera retourné.*

Annexe III

NOMBRE DE DOSSIERS DE CANDIDATURE DÉPOSÉS DANS LES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOMBRE DE CANDIDATS RECRUTÉS PAR L'AEFE PERSONNELS D'INSPECTION, PERSONNELS DE DIRECTION, CASU, AASU, SASU

Catégories de personnel	Nombre de dossiers déposés (hors personnels déjà détachés)	Nombre de candidats nouvellement recrutés
IEN	18	1
Personnels de direction	248	36
CASU	8	2
Autres personnels administratifs (APASU, AASU, SCASU, SASU)	14 AASU	8 AASU

MOUVEMENT DU PERSONNEL

NOMINATION

NOR : MENR0101739D

DÉCRET DU 4-9-2001
JO DU 8-9-2001

MEN
DR A2

Président du conseil d'administration de l'École normale supérieure

■ Par décret du Président de la République en date du 4 septembre 2001, M. Corvol Pierre,

titulaire de la chaire de médecine au Collège de France, président du conseil scientifique de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), est nommé président du conseil d'administration de l'École normale supérieure.

NOMINATIONS

NOR : MENR0101736A

ARRÊTÉ DU 4-9-2001
JO DU 8-9-2001

MEN
DR A2

Conseil d'administration de l'École normale supérieure

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 4 septembre 2001, sont nommées, pour une durée de trois ans, membres du conseil d'administration de l'École normale supérieure les personnes dont les noms suivent :

1 - Personnalités désignées à qualités

- Mme Beton-Délègue Elisabeth, directrice de la coopération scientifique, universitaire et de recherche ;
- M. Carrière Jean-Claude, écrivain, scénariste, dramaturge, vice-président (théâtre) de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques ;
- Mme Seyvet Jeanne, directrice générale de l'industrie, des technologies, de l'information et des postes ;

- M. Oberlé Marc, ingénieur général des télécommunications, administrateur général du groupe des écoles des télécommunications.

2 - Personnalités librement désignées par le ministre

- M. Corvol Pierre, titulaire de la chaire de médecine expérimentale au Collège de France, président du conseil scientifique de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;
- Mme Delmas-Marty Mireille, professeure à l'université Paris I ;
- M. Demaille Jacques, professeur des universités ;
- M. Jeanneney Jean-Noël, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris ;
- M. Jeanneret Michel, professeur à l'université de Genève ;
- M. Mlynek Jürgen, président de l'université Humboldt (Berlin).

NOMINATIONS

NOR : MENR0101738A

ARRÊTÉ DU 4-9-2001
JO DU 8-9-2001

MEN
DR A2

Conseil scientifique de l'École normale supérieure

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 4 septembre 2001, sont nommées, pour une durée de trois ans, membres du conseil scientifique de l'École normale supérieure les personnes dont les noms suivent :

1 - Personnalités désignées à qualités

- M. Berthoz Alain, titulaire de la chaire "Physiologie de la perception" au Collège de France ;
- M. Roche Daniel, titulaire de la chaire "Histoire de la France des Lumières" au Collège de France ;
- M. Farinas Del Cerro Luis, directeur scientifique adjoint du département "Sciences et techniques de l'information et de la communication (STIC/CNRS) ;
- M. Binetruy Pierre, professeur des universités, hors classe, laboratoire de physique théorique (Paris XI) CNRS ;
- M. Vigarello Georges, professeur à l'université

Paris V, directeur d'études cumulant à l'EHESS, président du conseil scientifique de la Bibliothèque nationale de France ;

- M. Capron André, directeur du centre d'immunologie et de biologie parasitaire de l'Institut Pasteur de Lille (unité mixte INSERM/CNRS).

2 - Personnalités scientifiques choisies en raison de leurs compétences dans les disciplines correspondant aux missions de l'école

- M. Bourguignon Jean-Pierre, directeur général de l'Institut des hautes études scientifiques (IHES) ;
- M. Fürstner Alois, professeur à l'université de Dortmund et directeur de l'institut Max-Planck (Allemagne) ;
- M. Guesnerie Roger, professeur au Collège de France, chaire de "Théorie économique et organisation sociale" ;
- Mme Marchello-Nizia Christiane, professeure à l'ENS de Lyon ;
- M. Parisi Giorgio, professeur à l'université de Rome (La Sapienza).

NOMINATIONS

NOR : MENP0101999A
et NOR : MENP0102000A

ARRÊTÉS DU 31-8-2001

MEN - DPE D5
MES

Mâîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers stagiaires - année 2001

CONCOURS TYPE I

NOR : MENP0101999A

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la ministre de l'emploi et de la solidarité et du ministre délégué à la santé en date du 31 août 2001, les soixante-dix candidats dont les noms suivent, inscrits sur les listes d'admission au concours organisé pour le recrutement au titre de l'année 2001, sont nommés maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers stagiaires, et affectés auprès des centres hospitaliers et universitaires ci-dessous désignés :

À compter du 1er septembre 2001

CHU d'Amiens (université d'Amiens)

- M. Gekas Jean
Cytologie et histologie (type biologique)
Laboratoire de biologie de la reproduction et cytogénétique, centre de gynécologie-obstétrique
Emploi n° 422 MCPH 0581
- Mme Castelain Sandrine, épouse Gaudio
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type biologique)
Laboratoire de virologie, groupe hospitalier Sud
Emploi n° 451 MCPH 0530
- M. Ganry Olivier
Épidémiologie, économie de la santé et prévention (type clinique)
Service d'information médicale, hôpital Nord
Emploi n° 461 MCPH 0348

CHU de Fort-de-France (université des Antilles-Guyane)

- M. Césaire Raymond

Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière :
option bactériologie-virologie (type biologique)
Emploi n° 451 MCPH 0439

CHU de Pointe-à-Pitre (université des Antilles-Guyane)

- Mme Foucan Lydia

Biostatistiques, informatique médicale et
technologies de communication (type clinique)
Emploi n° 464 MCPH 0441

CHU d'Angers (université d'Angers)

- Mme Rougé Clotilde, épouse Maillart

Médecine légale et droit de la santé (type
clinique)

Service d'accueil et traitement des urgences,
CHU

Emploi n° 463 MCPH 0103

CHU de Besançon (université de Besançon)

- M. Vuillier Fabrice

Anatomie (type clinique - neurologie)

Service de neurologie, hôpital Jean Minjot

Emploi n° 421 MCPH 0716

CHU de Bordeaux (université Bordeaux II - UFR II)

- M. Fernandez Philippe

Biophysique et médecine nucléaire

Service de médecine nucléaire, groupe hospitalier
Pellegrin

Emploi n° 431 MCPH 0588

- Mme Libault Isabelle, épouse Baldi

Médecine et santé au travail (type clinique)

Service de médecine du travail et des pathologies
professionnelles, groupe hospitalier
Pellegrin

Emploi n° 462 MCPH 0501

CHU de Bordeaux (université Bordeaux II - UFR III)

- Mme Bérard Annie

Biochimie et biologie moléculaire

Laboratoire de biochimie, groupe hospitalier
Sud

Emploi n° 441 MCPH 0505

CHU de Brest (université de Brest)

- M. Jamin Christophe

Immunologie (type biologique)

Laboratoire d'immunologie, hôpital Morvan

Emploi n° 473 MCPH 1087

CHU de Caen (université de Caen)

- M. Allouche Stéphane

Biochimie et biologie moléculaire

Laboratoire de biochimie A, CHU Côte de Nacre

Emploi n° 441 MCPH 1036

CHU de Clermont-Ferrand (université Clermont-Ferrand I)

- M. Traoré Ousmane

Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière :
option hygiène hospitalière (type biologique)

Service d'hygiène hospitalière, CHU

Emploi n° 451 MCPH 0679

CHU de Dijon (Université de Dijon)

- M. Cheynel Nicolas

Anatomie (type clinique - chirurgie générale)

Service de chirurgie digestive, thoracique et
cancérologique, CHU

Emploi n° 421 MCPH 0323

- Mme Charles Laurence, épouse Duvillard

Biochimie et biologie moléculaire

Laboratoire de biochimie, CHU

Emploi n° 441 MCPH 0541

CHU de Grenoble (université Grenoble I)

- Mme Labesque Françoise, épouse Stanke

Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie
clinique : option pharmacologie fondamentale

Laboratoire de pharmacologie, hôpital Michallon

Emploi n° 483 MCPH 0090

CHU de Lille (université Lille II)

- Mme Deun Emmanuelle, épouse Leteurtre

Anatomie et cytologie pathologiques (type
biologique)

Laboratoire d'anatomie et cytologie pathologiques,
hôpital Claude Huriez

Emploi n° 423 MCPH 0228

- Mme Buisine Marie-Pierre

Biochimie et biologie moléculaire

Laboratoire de biochimie, hôpital Claude Huriez

Emploi n° 441 MCPH 1040

- Mme Lemaître Nadine

Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière :
option bactériologie-virologie (type biologique)

Laboratoire de bactériologie-hygiène, hôpital
Calmette

Emploi n° 451 MCPH 0227

CHU de Limoges (université de Limoges)

- Mme Poggiali Barbara, épouse Petit

Anatomie et cytologie pathologiques (type
biologique)

Service d'anatomie pathologique, CHU

Emploi n° 423 MCPH 0175

CHU de Lyon (université Lyon I - UFR Grange Blanche)

- M. Piriou Vincent

Anesthésiologie et réanimation chirurgicale (type clinique)

Service d'anesthésie-réanimation n° 3, hôpital cardio-vasculaire et pneumologie Louis Pradel

Emploi n° 481 MCPH 1030

CHU de Lyon (université Lyon I - UFR Laennec)

- Mme Roux Nathalie, épouse Streichenberger
Anatomie et cytologie pathologiques (type clinique)

Laboratoire d'anatomie pathologique, hôpital neurologique

Emploi n° 423 MCPH 0605

CHU de Lyon (université Lyon I - UFR Lyon-Nord)

- M. Gonzalo Philippe

Biochimie et biologie moléculaire

Fédération d'unités fonctionnelles de biochimie Nord, hôpital de La Croix Rousse

Emploi n° 441 MCPH 0627

CHU de Marseille (université Aix-Marseille II)

- M. Daniel Laurent

Anatomie et cytologie pathologiques (type biologique)

Service d'anatomie pathologique et de neuropathologie, hôpital de La Timone

Emploi n° 423 MCPH 0693

- Mme Sari Irène, épouse Minodier

Médecine et santé au travail (type biologique)

Service de médecine du travail, hôpital de La Timone

Emploi n° 462 MCPH 0464

- Mme Piercecchi Marie-Dominique, épouse Marti

Médecine légale et droit de la santé (type clinique)

Service de médecine légale, hôpital de La Timone

Emploi n° 463 MCPH 0759

- Mme Metzler Catherine, épouse Guillemain
Biologie et médecine du développement et de la reproduction (type biologique)

Service de biologie de la reproduction, hôpital de la Conception

Emploi n° 545 MCPH 0443

CHU de Montpellier (université Montpellier I)

- M. Dechaud Hervé

Biologie et médecine du développement et de la reproduction (type clinique - gynécologie-obstétrique)

Service de gynécologie B, hôpital Arnaud de Villeneuve

Emploi n° 545 MCPH 0245

CHU de Nancy (université Nancy I)

- M. Fyad Jean-Pascal

Anatomie (type clinique - chirurgie maxillo-faciale et stomatologie)

Service de chirurgie maxillo-faciale, hôpital central

Emploi n° 421 MCPH 0786

- M. Antunes Laurent

Anatomie et cytologie pathologiques (type clinique)

Laboratoire d'anatomie pathologique, hôpital de Brabois

Emploi n° 423 MCPH 0365

- Mme Schué Véronique, épouse Venard

Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type biologique)

Laboratoire de virologie, hôpital de Brabois

Emploi n° 451 MCPH 1344

CHU de Nantes (université de Nantes)

- M. Heymann Dominique

Cytologie et histologie (type biologique)

Pôle de biologie, hôtel-Dieu

Emploi n° 422 MCPH 0628

- M. Bézieau Stéphane

Génétique (type biologique)

Service de génétique médicale, hôtel-Dieu

Emploi n° 474 MCPH 0376

CHU de Nice (université de Nice)

- M. Bahadoran Philippe

Cytologie et histologie (type clinique)

Banque de tissus et cellules, unité de thérapie génique, CHU

Emploi n° 422 MCPH 0544

CHU de Poitiers (université de Poitiers)

- Mme Galindo Virginie, épouse Migeot

Épidémiologie, économie de la santé et prévention (type clinique)

Département d'information médicale, CHU La Milétrie

Emploi n° 461 MCPH 0790

CHU de Reims (université de Reims)

- M. Papathanassiou Dimitri
Biophysique et médecine nucléaire
Institut Jean Godinot (par convention)
Emploi n° 431 MCPH 0857

CHU de Rennes (université Rennes I)

- Mme Dubourg Christèle
Biochimie et biologie moléculaire
Laboratoire de génétique moléculaire et
hormonologie, CHU
Emploi n° 441 MCPH 0768

CHU de Rouen (université de Rouen)

- M. Courville Philippe
Anatomie et cytologie pathologiques (type
clinique)
Service d'anatomie pathologique, hôpital
Charles Nicolle
Emploi n° 423 MCPH 0422
- M. Gehanno Jean-François
Médecine et santé au travail (type clinique)
Service de médecine du travail et des maladies
professionnelles, hôpital Charles Nicolle
Emploi n° 462 MCPH 0764

CHU de Saint-Étienne (université de Saint-Étienne)

- M. Berthelot Philippe
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière :
option hygiène hospitalière (type clinique)
Service des maladies infectieuses, hôpital
Bellevue
Emploi n° 451 MCPH 0790

CHU de Strasbourg (université Strasbourg I)

- M. Rapp Étienne
Anatomie (type clinique - chirurgie orthopédique
et traumatologique)
Centre de traumatologie et d'orthopédie
d'Illkirch-Graffenstaden (par convention)
Emploi n° 421 MCPH 0903
- Mme Mechine Agnès, épouse Neuville
Anatomie et cytologie pathologiques (type
biologique)
Service d'anatomie pathologique générale,
hôpital de Hautepierre
Emploi n° 423 MCPH 0586
- M. Choquet Philippe
Biophysique et médecine nucléaire
Service de biophysique et de médecine
nucléaire, hôpital de Hautepierre
Emploi n° 431 MCPH 0447

- M. Richard Ruddy
Physiologie (type biologique)
Service d'explorations fonctionnelles respira-
toires et de l'exercice, hôpital civil
Emploi n° 442 MCPH 0419

- M. Mauvieux Laurent
Hématologie ; transfusion : option hématologie
(type biologique)
Laboratoire d'hématologie, hôpital de Hautepierre
Emploi n° 471 MCPH 0457

CHU de Toulouse (université Toulouse III - UFR Purpan)

- M. Lauwers Frédéric
Anatomie (type clinique - chirurgie maxillo-
faciale et stomatologie)
Service de chirurgie maxillo-faciale et plastique
de la face, hôpital de Purpan
Emploi n° 421 MCPH 1022
- Mme Esquirol Yolande
Médecine et santé au travail (type clinique)
Service de pathologie professionnelle et santé
au travail, hôpital de Purpan
Emploi n° 462 MCPH 0517

- Mme Guimbaud Rosine
Cancérologie ; radiothérapie : option cancéro-
logie (type clinique)
Fédération transversale de cancérologie, hôpital
de Purpan
Emploi n° 472 MCPH 0526

CHU de Toulouse (université Toulouse III - UFR Rangueil)

- Mme Raynaud Sophie, épouse Cassaing
Parasitologie et mycologie (type biologique)
Laboratoire de parasitologie et mycologie,
hôpital de Rangueil
Emploi n° 452 MCPH 0556

CHU de Tours (université de Tours)

- Mme Espinasse Chantal, épouse Le Guellec
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie
clinique : option pharmacologie fondamentale
Service de pharmacologie, hôpital Bretonneau
Emploi n° 483 MCPH 0234

CHU de Paris (université Paris V - UFR Cochin-Port-Royal)

- M. du Bouëxic de Pinieux Gonzague
Anatomie et cytologie pathologiques (type
biologique)
Service d'anatomie et cytologie pathologiques,
groupe hospitalier Cochin, Saint-Vincent de

Paul - La Roche-Guyon

Emploi n° 423 MCPH 0620

- Mme Pourdieu Catherine, épouse Patrat

Biologie et médecine du développement et de la reproduction (type biologique)

Service d'histologie, embryologie orienté en biologie de la reproduction, groupe hospitalier Cochin, Saint-Vincent de Paul - La Roche-Guyon

Emploi n° 545 MCPH 0776

CHU de Paris (université Paris V - UFR Necker-Enfants malades)

- Mme Fhima Marilyne, épouse Levy

Biologie et médecine du développement et de la reproduction (type clinique - chirurgie thoracique et cardio-vasculaire)

Service de chirurgie cardio-vasculaire infantile, hôpital Necker-Enfants malades

Emploi n° 545 MCPH 2137

CHU de Paris (université Paris VI - UFR Broussais-Hôtel Dieu)

- Mme Camilleri Sophie, épouse Broët

Anatomie et cytologie pathologiques (type biologique)

Service central d'anatomie et cytologie pathologiques, Hôtel-Dieu

Emploi n° 423 MCPH 2134

- Mme Podglajen Isabelle

Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type biologique)

Département de microbiologie, hôpital européen Georges Pompidou

Emploi n° 451 MCPH 3162

- Mme Daniel Christel, épouse Le Bozec

Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication (type clinique)

Département d'informatique médicale, hôpital européen Georges Pompidou

Emploi n° 464 MCPH 2132

CHU de Paris (université Paris VI - UFR La Pitié-Salpêtrière)

- M. Danziger Nicolas

Physiologie (type biologique)

Service de physiologie 2, groupe hospitalier La Pitié-Salpêtrière

Emploi n° 442 MCPH 2089

- Mme Nguyen Khac Florence

Hématologie ; transfusion : option hématologie (type biologique)

Service d'hématologie biologique, groupe hospitalier La Pitié-Salpêtrière

Emploi n° 471 MCPH 2800

CHU de Paris (université Paris VI - UFR Saint-Antoine)

- Mme Vigouroux Corinne, épouse Marchal

Biologie cellulaire

Service de biochimie et hormonologie, hôpital Tenon

Emploi n° 443 MCPH 2038

CHU de Paris (université Paris VII - UFR Bichat-Beaujon)

- M. Bonay Marcel

Physiologie (type biologique)

Service de physiologie, explorations fonctionnelles multidisciplinaires, hôpital Bichat

Emploi n° 442 MCPH 1228

CHU de Paris (université Paris VII - UFR Lariboisière - Saint-Louis)

- M. Daoou Doumit

Biophysique et médecine nucléaire

Service de biophysique, médecine nucléaire, hôpital Lariboisière

Emploi n° 431 MCPH 1014

- Mme Lacroix Claire

Parasitologie et mycologie (type biologique)

Service de parasitologie, hôpital Saint-Louis

Emploi n° 452 MCPH 1301

- M. Soulier Jean

Hématologie ; transfusion : option hématologie (type biologique)

Service d'hématologie biologique, hôpital Saint-Louis

Emploi n° 471 MCPH 1039

CHU de Paris (université Paris XI - UFR du Kremlin-Bicêtre)

- M. Broët Philippe

Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication (type biologique)

Unité de santé publique, hôpital Paul Brousse

Emploi n° 464 MCPH 1042

- Mme Warszawski Josiane

Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication (type biologique)

Service de santé publique, hôpital Bicêtre

Emploi n° 464 MCPH 1123

- Mme Veyradier Agnès

Hématologie ; transfusion : option hématologie (type biologique)

Service d'hématologie biologique, hôpital
Antoine Bécclère

Emploi n° 471 MCPH 1062

**CHU de Paris (université Paris XII - UFR de
Créteil)**

- M. Montagne Olivier

Thérapeutique (type clinique)

Service d'hospitalisation des urgences en
médecine générale, hôpital Henri Mondor

Emploi n° 484 MCPH 0133

**CHU de Paris (université Paris XIII - UFR
de Bobigny)**

- Mme Gault Élyanne

Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière ;
option bactériologie-virologie (type biologique)

Service de bactériologie-virologie ; hygiène,
hôpital Avicenne

Emploi n° 451 MCPH 1140

- Mme Poirel Hélène, épouse Antoine

Hématologie ; transfusion : option hématologie
(type biologique)

Laboratoire d'hématologie, hôpital Jean
Verdier

Emploi n° 471 MCPH 0430

À compter du 1er novembre 2001

CHU de Reims (université de Reims)

- M. Andreoletti Laurent

Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière ;
option bactériologie-virologie (type biologique)

Laboratoire de bactériologie-virologie, hygiène
hospitalière, hôpital Robert Debré

Emploi n° 451 MCPH 0480.

CONCOURS TYPE II

NOR : MENP0102000A

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la ministre de l'emploi et de la solidarité et du ministre délégué à la santé en date du 31 août 2001, les dix-huit candidats dont les noms suivent, inscrits sur les listes d'admission au concours organisé pour le recrutement au titre de l'année 2001, sont à compter du 1er septembre 2001, nommés maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers stagiaires, et affectés auprès des centres hospitaliers et universitaires ci-dessous désignés :

**CHU de Bordeaux (université Bordeaux II -
UFR I)**

- M. Millet Pascal

Parasitologie et mycologie (type biologique)
Laboratoire de biologie et de parasitologie,
groupe hospitalier Saint-André

Emploi n° 452 MCPH 0264

CHU de Grenoble (université Grenoble I)

- Mme Launois-Rollinat Sandrine, épouse
Sabil

Physiologie (type biologique)

Laboratoire d'explorations fonctionnelles
cardio-respiratoires, hôpital Michallon

Emploi n° 442 MCPH 0078

- M. Rialle Vincent

Biostatistiques, informatique médicale et
technologies de communication (type biologique)

Service d'information et d'informatique
médicale, hôpital de La Tronche

Emploi n° 464 MCPH 1399

- M. Ringeisen François

Cancérologie ; radiothérapie : option cancéro-
logie (type clinique)

Département de cancérologie et d'hématologie,
hôpital Michallon

Emploi n° 472 MCPH 0099

- M. Devouassoux Gilles

Immunologie (type clinique)

Département de médecine aiguë spécialisée,
hôpital Michallon

Emploi n° 473 MCPH 0070

**CHU de Lyon (université Lyon I - UFR
Lyon-Nord)**

- Mme Froment Caroline, épouse Tilikete

Physiologie (type clinique - neurologie)

Service de neurologie D, unité fonctionnelle de
neurologie ophtalmologie, hôpital neurolo-
gique

Emploi n° 442 MCPH 0639

**CHU de Lyon (université Lyon I - UFR
Lyon-Sud)**

- M. Millat Gilles

Biochimie et biologie moléculaire

Hospices civils de Lyon

Emploi n° 441 MCPH 0602

CHU de Nantes (université de Nantes)

- M. Mahe Marc André

Cancérologie ; radiothérapie : option radiothé-
rapie (type clinique)

Centre régional de lutte contre le cancer (par convention)

Emploi n° 472 MCPH 0913

CHU de Toulouse (université Toulouse III - UFR Purpan)

- Mme Cohen-Jonathan Élizabéth, épouse Moyal
Cancérologie ; radiothérapie : option radiothérapie (type clinique)

Centre anticancéreux, institut Claudius Regaud (par convention)

Emploi n° 472 MCPH 0551

CHU de Paris (université Paris V - UFR Necker-Enfants malades)

- M. Kayal Samer

Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type biologique)

Service de bactériologie-virologie, hôpital Necker-Enfants malades

Emploi n° 451 MCPH 0655

CHU de Paris (université Paris VI - UFR Broussais - Hôtel-Dieu)

- Mme Clément Karine, épouse Lausch

Nutrition (type clinique)

Service de médecine interne I, Hôtel-Dieu

Emploi n° 444 MCPH 2109

CHU de Paris (université Paris VI - UFR La Pitié-Salpêtrière)

- M. Carrié Alain

Biochimie et biologie moléculaire

Service de biochimie A, groupe hospitalier, La Pitié-Salpêtrière

Emploi n° 441 MCPH 2602

- M. Giral Philippe

Nutrition (type clinique - endocrinologie et maladies métaboliques)

Service d'endocrinologie-métabolisme I, groupe hospitalier, La Pitié-Salpêtrière

Emploi n° 444 MCPH 2450

CHU de Paris (université Paris VI - UFR Saint-Antoine)

- Mme Bellanné Christine, épouse Chantelot
Génétique (type biologique)

Service d'histo-embryologie, cytogénétique, hôpital Saint-Antoine

Emploi n° 474 MCPH 3267

- Mme Mandelbaum Jacqueline, épouse Bleibtreu

Biologie et médecine du développement et de la reproduction (type biologique)

Service d'histologie, embryologie, cytogénétique (biologie du développement et de la reproduction), hôpital Tenon

Emploi n° 545 MCPH 2050

CHU de Paris (université Paris VII - UFR Bichat-Beaujon)

- M. Hankard Régis

Nutrition (type clinique)

Service de biochimie B, hôpital Robert Debré

Emploi n° 444 MCPH 1174

- M. Haddad Élie

Immunologie (type clinique - pédiatrie)

Service de pédiatrie à orientation de néphrologie, hôpital Robert Debré

Emploi n° 473 MCPH 0849

CHU de Paris (université Paris XI - UFR du Kremlin-Bicêtre)

- M. Labetoulle Marc

Thérapeutique (type clinique - ophtalmologie)

Service d'ophtalmologie, hôpital Bicêtre

Emploi n° 484 MCPH 1063.

TITULARISATIONS

NOR : MENP0102001A
et NOR : MENP0102002A

ARRÊTÉS DU 31-8-2001

MEN - DPE D5
MES

Mâîtres de conférences
des universités-praticiens
hospitaliers stagiaires recrutés
par concours - année 2001

NOR : MENP0102001A

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'emploi et de la solidarité en date du 31 août 2001, les soixante-dix maîtres

de conférences des universités-praticiens hospitaliers stagiaires dont les noms suivent, en fonction dans les centres hospitaliers et universitaires ci-dessous désignés, sont titularisés à compter du 1er septembre 2001 :

CHU de Besançon (université de Besançon)

- M. Aubin François

Biologie cellulaire (type biologique, dermatovénérologie)

Service de dermatologie fonctionnelle,

CHU/hôpital Saint-Jacques
Emploi n° 443 MCPH 0471

- M. Muret Patrice

Pharmacologie fondamentale-pharmacologie clinique : option pharmacologie clinique
Service de pharmacologie-explorations fonctionnelles cardio-respiratoires et cérébrales, CHU/hôpital Jean Minjoz.

Emploi n° 483 MCPH 1002

CHU de Bordeaux (UFR I - université Bordeaux II)

- Mme Valli Nathalie

Biophysique et traitement de l'image
Service de médecine nucléaire, groupe hospitalier Sud

Emploi n° 431 MCPH 0254

- M. Guehl Dominique

Physiologie (type biologique)
Service d'exploration fonctionnelle du système nerveux, CHU

Emploi n° 442 MCPH 0396

CHU de Bordeaux (UFR II - université Bordeaux II)

- Mme Godin Marie, épouse Parrens

Anatomie et cytologie pathologiques (type clinique)

Service d'anatomie pathologique, groupe hospitalier Sud

- Emploi n° 423 MCPH 0559

CHU de Bordeaux (UFR III - université Bordeaux II)

- M. Casoli Vincent

Anatomie (type clinique, chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique)

Service des brûlés, groupe hospitalier Pellegrin
Emploi n° 421 MCPH 0052

CHU de Brest (université de Brest)

- Mme Cheze Catherine, épouse Le Rest

Biophysique et traitement de l'image

Service de médecine nucléaire

Emploi n° 431 MCPH 1032

- M. Oger Emmanuel

Thérapeutique (type clinique, médecine interne)
Département de médecine interne et pneumologie
Emploi n° 484 MCPH 0733

CHU de Caen (université de Caen)

- M. Moreau Sylvain

Anatomie (type clinique, oto-rhino-laryngologie)
Service d'oto-rhino-laryngologie, CHU

Côte de Nacre

Emploi n° 421 MCPH 0338

- M. Hanouz Jean-Luc

Anesthésiologie et réanimation chirurgicale (type clinique)

Département d'anesthésie-réanimation chirurgicale, CHU Côte de Nacre

Emploi n° 481 MCPH 0340

CHU de Clermont-Ferrand (université Clermont-Ferrand I)

- Mme Penault Frédérique, épouse Llorca

Anatomie et cytologie pathologiques (type clinique)

Centre régional de lutte contre le cancer centre Jean-Perrin (par convention)

Emploi n° 423 MCPH 0689

CHU de Dijon (université de Dijon)

- M. Lalande Alain

Biophysique et traitement de l'image

Service de spectroscopie, RMN et médecine nucléaire, CHU

Emploi n° 431 MCPH 0503

- M. Bardou Marc

Pharmacologie fondamentale pharmacologie clinique : option pharmacologie clinique

Service de pharmacologie, unité fonctionnelle de pharmacologie clinique, CHU

Emploi n° 483 MCPH 1339

CHU de Grenoble (université Grenoble I)

- M. Boutonnat Jean

Histologie, embryologie cytogénétique (type biologique)

Département de biologie et pathologie de la cellule

Emploi n° 422 MCPH 0081

- M. Garban Frédéric

Hématologie (type clinique)

Service d'hématologie clinique

Emploi n° 471 MCPH 0072

CHU de Lille (université Lille II)

- M. Demondion Xavier

Anatomie (type clinique, radiologie et imagerie médicale)

Service de radiologie ostéoarticulaire, hôpital Roger Salengro

Emploi n° 421 MCPH 0423

- Mme Maucourant Ariane, épouse Leroyer

Médecine du travail et des risques professionnels (type clinique)

Service de médecine du travail, pathologie professionnelle et environnement, CHRU
Emploi n° 462 MCPH 0889

- M. Renard Jean-Marie

Biostatistiques et informatique médicale (type clinique)

Département d'information médicale, CHRU

Emploi n° 464 MCPH 0237

- Mme Houache Myriam, épouse Labalette

Immunologie (type biologique)

Laboratoire d'immunologie, faculté de médecine

Emploi n° 473 MCPH 0297

CHU de Lyon (UFR Lyon Grange blanche - université Lyon I)

- M. Bringuier Pierre Paul

Histologie, embryologie cytogénétique (type biologique)

Laboratoire d'anatomie pathologique, hôpital Edouard-Herriot

Emploi n° 422 MCPH 1565

- M. Croisille Pierre

Radiologie et imagerie médicale (type biologique)

Service de radiologie A, hôpital cardiologique

Emploi n° 432 MCPH 0604

CHU de Lyon (UFR Lyon Laennec - université Lyon I)

- M. Cucherat Michel

Biostatistiques et informatique médicale (type biologique)

Unité hospitalière d'épidémiologie, information médicale, centre hospitalier Lyon-Sud

Emploi n° 464 MCPH 0617

CHU de Lyon (UFR Lyon Nord - université Lyon I)

- M. Tanière Philippe

Anatomie et cytologie pathologiques (type clinique)

Laboratoire d'anatomie pathologique, hôpital Edouard-Herriot

Emploi n° 423 MCPH 0971

CHU de Marseille (université Aix-Marseille II)

- Mme Labit Corinne, épouse Bouvier

Anatomie et cytologie pathologiques (type biologique)

Laboratoire d'anatomie pathologique et neuropathologie, hôpital de La Timone

Emploi n° 423 MCPH 0472

- M. Bartolomei Fabrice

Physiologie (type clinique)

Service d'explorations fonctionnelles du système nerveux, hôpital de La Timone

Emploi n° 442 MCPH 0459

- Mme Levy Annie, épouse Mozziconacci

Biologie cellulaire (type biologique)

Laboratoire de biochimie, hôpital Nord

Emploi n° 443 MCPH 0488

- Mme Atlan Catherine

Nutrition (type clinique)

Service de nutrition - maladies métaboliques et endocrinologie, hôpital Sainte-Marguerite

Emploi n° 444 MCPH 0750

- M. Fournier Pierre-Édouard

Bactériologie, virologie hygiène : option bactériologie virologie (type biologique)

Laboratoire de microbiologie, hôpital Nord.

Emploi n° 451 MCPH 0780

- M. Costello Régis

Hématologie (type biologique)

Département d'oncologie-hématologie, institut Paoli Calmettes (par convention)

Emploi n° 471 MCPH 0825

- M. Bertucci François

Cancérologie-radiothérapie : option cancérologie (type clinique)

Département d'oncologie médicale, institut Paoli Calmettes (par convention)

Emploi n° 472 MCPH 0474

- M. Simon Nicolas

Pharmacologie fondamentale pharmacologie clinique : option pharmacologie fondamentale

Laboratoire de pharmacologie clinique, hôpital de La Timone

Emploi n° 483 MCPH 1153

CHU de Montpellier (UFR de Montpellier-Nîmes - université Montpellier I)

- M. Roger Pascal

Anatomie et cytologie pathologiques (type biologique)

Service d'anatomie et cytologie pathologiques, hôpital Lapeyronie

Emploi n° 423 MCPH 0275

- M. Hayot Maurice

Physiologie (type biologique)

Service central de physiologie clinique, hôpital Arnaud de Villeneuve

Emploi n° 442 MCPH 0276

CHU de Nîmes (UFR de Montpellier-Nîmes - université Montpellier I)

- Mme Michaux Sylvie, épouse Charachon
Bactériologie, virologie hygiène : option bactériologie virologie (type biologique)
Laboratoire de bactériologie, virologie et parasitologie, CHU
Emploi n° 451 MCPH 0277

CHU de Nancy (université Nancy I)

- M. Lozniewski Alain
Bactériologie, virologie hygiène : option bactériologie-virologie (type biologique)
Laboratoire de bactériologie, hôpital central
Emploi n° 451 MCPH 0347

CHU de Nantes (université de Nantes)

- Mme Gautreau Marie-Françoise, épouse Heymann
Anatomie et cytologie pathologiques (type biologique)

Laboratoire d'anatomie pathologique, hôpital G. et R. Laennec
Emploi n° 423 MCPH 0378

- M. Couturier Olivier
Biophysique et traitement de l'image
Service de médecine nucléaire, hôtel-Dieu et hôpital G. et R. Laennec
Emploi n° 431 MCPH 0386

- M. Masson Damien
Biochimie et biologie moléculaire
Laboratoire de biochimie spécialisée, hôtel-Dieu
Emploi n° 441 MCPH 0676

- M. Nguyen Daminh, Jean-Michel
Biostatistiques et informatique médicale (type biologique)

Unité d'informatique et de statistiques médicales, pôle d'information médicale, d'évaluation et de santé publique

Emploi n° 464 MCPH 0384

CHU de Nice (université de Nice)

- Mme Magnié Marie-Noële, épouse Mauro
Physiologie (type biologique)
Service d'exploration fonctionnelle du système nerveux, hôpital Pasteur
Emploi n° 442 MCPH 0671

- M. Schneider Stéphane
Nutrition (type clinique)
Service de gastro-entérologie nutrition, hôpital de l'Archet 2
Emploi n° 444 MCPH 0932

CHU de Poitiers (université de Poitiers)

- Mme Diaz Véronique
Physiologie (type biologique)
Service d'explorations fonctionnelles, physiologie respiratoire de l'exercice, pavillon René Beauchant, cité hospitalière de la Milétrie
Emploi n° 442 MCPH 0389

CHU de Rennes (université Rennes I)

- M. Gaillot Olivier
Bactériologie, virologie hygiène : option bactériologie virologie (type biologique)
Laboratoire de bactériologie virologie, hôpital Pontchaillou

Emploi n° 451 MCPH 0988

- M. Gangneux Jean-Pierre
Parasitologie et mycologie (type biologique)
Laboratoire de parasitologie, mycologie et immunologie parasitaire, hôpital Pontchaillou
Emploi n° 452 MCPH 1354

CHU de Rouen (université de Rouen)

- Mme Barbier Noëlle, épouse Frébourg
Bactériologie, virologie hygiène : option bactériologie virologie (type biologique)
Département de microbiologie, unité de bactériologie, hôpital Charles Nicolle
Emploi n° 451 MCPH 1343

CHU de Saint-Étienne (université de Saint-Étienne)

- Mme Trombert-Pavot Béatrice
Épidémiologie, économie de la santé et prévention (type clinique)

Service de santé publique, hôpital Saint-Jean Bonnevons
Emploi n° 461 MCPH 0766

CHU de Strasbourg (université Strasbourg I)

- Mme Vilge Véronique, épouse Kemmel
Biochimie et biologie moléculaire
Laboratoire de biochimie, hôpital de Haute-pierre

Emploi n° 441 MCPH 1459

- M. Guerin Éric
Biologie cellulaire (type biologique)
Laboratoire de biochimie, hôpital de Haute-pierre

Emploi n° 443 MCPH 0602

- Mme Letscher Valérie, épouse Bru
Parasitologie et mycologie (type biologique)
Laboratoire de parasitologie, hôpital civil
Emploi n° 452 MCPH 0410

- M. Monassier Laurent

Pharmacologie fondamentale pharmacologie clinique : option pharmacologie fondamentale
Service d'hypertension, maladies vasculaires et pharmacologie clinique, hôpital civil
Emploi n° 483 MCPH 0629

CHU de Toulouse (UFR de Toulouse Purpan - université Toulouse III)

- M. Ouhayoun Éric

Biophysique et traitement de l'image
Service de médecine nucléaire, hôpital Purpan
Emploi n° 431 MCPH 0520

- Mme Caspar Sylvie, épouse Bauguil

Nutrition (type biologique)
laboratoire de biochimie générale et nutritionnelle, hôpital Purpan
Emploi n° 444 MCPH 0537

CHU de Toulouse (UFR de Toulouse Rangueil - université Toulouse III)

- M. Chaynes Patrick

Anatomie (type clinique, neurochirurgie)
Service de neurochirurgie, hôpital Rangueil
Emploi n° 421 MCPH 1016

CHU de Tours (université de Tours)

- Mme Eder Véronique

Biophysique et traitement de l'image
Service d'explorations fonctionnelles par les méthodes physiques, hôpital Trousseau
Emploi n° 431 MCPH 0432

CHU de Paris (UFR Cochin-Port Royal - université Paris V)

- Mme Cuisset Laurence

Biochimie et biologie moléculaire
Service de biochimie, groupe hospitalier Cochin-Saint-Vincent de Paul
Emploi n° 441 MCPH 1505

- M. Bouscary Didier

Hématologie (type clinique)
Service d'hématologie biologique, groupe hospitalier Cochin-Saint-Vincent de Paul
Emploi n° 471 MCPH 0827

CHU de Paris (UFR Necker Enfants malades - université Paris V)

- Mme Chaix Marie-Laure, épouse Baudier
Bactériologie, virologie hygiène : option bactériologie virologie (type biologique)
Service de bactériologie-virologie, hôpital Necker-Enfants malades
Emploi n° 451 MCPH 1022

CHU de Paris (UFR Broussais Hôtel-Dieu - université Paris VI)

- M. Duong Van Huyen Jean-Paul

Anatomie et cytologie pathologiques (type clinique)

Département d'anatomie pathologique, hôpital européen Georges Pompidou
Emploi n° 423 MCPH 2641

- M. Legrand Ollivier

Hématologie (type clinique)
Département d'hématologie-oncologie, Hôtel-Dieu
Emploi n° 471 MCPH 2126

- M. Boutouyrie Pierre

Pharmacologie fondamentale pharmacologie clinique : option pharmacologie clinique
Département de pharmacologie, hôpital européen Georges Pompidou
Emploi n° 483 MCPH 2886

CHU de Paris (UFR La Pitié-Salpêtrière - université Paris VI)

- M. Straus Christian

Physiologie (type biologique)
Service de physiologie 1, groupe hospitalier La Pitié-Salpêtrière
Emploi n° 442 MCPH 2262

- M. Robert Jérôme

Bactériologie, virologie hygiène : option hygiène (type biologique)
Service de bactériologie virologie, groupe hospitalier La Pitié-Salpêtrière
Emploi n° 451 MCPH 2085

CHU de Paris (UFR Saint-Antoine - université Paris VI)

- Mme Bellocq Agnès

Physiologie (type biologique)
Service de physiologie, hôpital Tenon
Emploi n° 442 MCPH 2291

CHU de Paris (UFR Bichat-Beaujon - université Paris VII)

- Mme Berrebi Patsy, Dominique

Anatomie et cytologie pathologiques (type biologique)

Service d'anatomie pathologique, hôpital Robert Debré
Emploi n° 423 MCPH 0981

- Mme Gérard Bénédicte

Génétique (type biologique)
Service de biochimie B, hôpital Bichat
Emploi n° 474 MCPH 0994

CHU de Paris (UFR du Kremlin Bicêtre - université Paris XI)

- M. Ghaleh-Marzban Taghi Bijan
Pharmacologie fondamentale pharmacologie clinique : option pharmacologie fondamentale
Service de pharmacologie biologique, hôpital Bicêtre
Emploi n° 483 MCPH 1036

CHU de Paris UFR de Créteil (université Paris XII)

- Mme Lechapt Emmanuèle, épouse Zalzman
Histologie, embryologie cytogénétique (type biologique)
Service d'histologie, embryologie cytogénétique, hôpital Henri-Mondor
Emploi n° 422 MCPH 0123

- Mme Bralet Marie-Pierre
Anatomie et cytologie pathologiques (type biologique)

Service d'anatomie pathologique, hôpital Henri-Mondor
Emploi n° 423 MCPH 0210

- M. Lefaucheur Jean-Pascal
Physiologie (type biologique)
Service d'explorations fonctionnelles, hôpital Henri-Mondor
Emploi n° 442 MCPH 0125

CHU de Paris UFR de Bobigny (université Paris XIII)

- Mme Lagorce Christine, épouse Pagès
Anatomie et cytologie pathologiques (type biologique)
Service d'anatomie pathologique, hôpital Avicenne
Emploi n° 423 MCPH 0766.

NOR : MENP0102002A

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'emploi et de la solidarité en date du 31 août 2001, les neuf maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers stagiaires dont les noms suivent, en fonction dans les centres hospitaliers et universitaires ci-dessous désignés, sont titularisés à compter du 1er septembre 2001 :

CHU de Lyon (UFR Lyon Sud - université Lyon I)

- Mme Viart-Ferber Chantal
Physiologie (type biologique)
Laboratoire d'explorations fonctionnelles du

système nerveux, centre hospitalier Lyon-Sud
Emploi n° 442 MCPH 0631

CHU de Nancy (université Nancy I)

- M. Philippe Christophe
Génétique (type biologique)
Laboratoire de génétique, hôpital de Brabois
Emploi n° 474 MCPH 0348

CHU de Rennes (université Rennes I)

- Mme Galibert Marie-Dominique, épouse Anne
Biochimie et biologie moléculaire
Laboratoire de biochimie médicale, hôpital Sud
Emploi n° 441 MCPH 0408

CHU de Rouen (université de Rouen)

- M. Jacquot Serge
Immunologie (type biologique)
Laboratoire d'immuno pathologie clinique et expérimentale, hôpital Charles Nicolle
Emploi n° 473 MCPH 1297

CHU de Tours (université de Tours)

- M. Pagès Jean-Christophe
Biochimie et biologie moléculaire
Service de biochimie, hôpital Trousseau
Emploi n° 441 MCPH 0434

- M. Halimi Jean-Michel
Thérapeutique (type clinique)
Service de néphrologie, hôpital Bretonneau
Emploi n° 484 MCPH 0378

CHU de Paris UFR Necker-Enfants malades - université Paris V)

- Mme Sarnacki Sabine
Biologie du développement et de la reproduction (type clinique, chirurgie infantile)
Service de chirurgie infantile 1, hôpital Necker-Enfants malades
Emploi n° 545 MCPH 2108

CHU de Paris (UFR La Pitié-Salpêtrière - université Paris VI)

- M. Sanson Marc
Histologie, embryologie cytogénétique (type clinique, neurologie)
Service de neurologie 2, groupe hospitalier La Pitié-Salpêtrière
Emploi n° 422 MCPH 2080

CHU de Paris (UFR de Bobigny - université Paris XIII)

- M. Adnet Frédéric
Thérapeutique (type clinique)
Service d'anesthésie-réanimation, hôpital Avicenne
Emploi n° 484 MCPH 0696.

NOMINATIONS

NOR : MEND0101996A

ARRÊTÉ DU 7-9-2001

MEN
DA B1

CAP des personnels de l'administration centrale du MEN

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; A. du 1-6-1999 mod. ; A. du 28-7-1999 mod. ; A. du 12-10-2000 mod. ; arrêtés du 31-10-2000 ; A. du 31-10-2000 mod. ; A. du 21-3-2001 ; arrêtés du 17-4-2001

Article 1 - Mme Simon-Rovetto Marie-Françoise, directrice de l'administration, est nommée représentante titulaire de l'administration, en remplacement de Mme Bernard Hélène, aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'administration centrale ci-après désignés :

- administrateurs civils ;
- attachés d'administration centrale ;
- secrétaires administratifs d'administration centrale ;
- adjoints administratifs ;

- agents administratifs ;
- maîtres ouvriers ;
- ouvriers professionnels ;
- conducteurs automobile et chefs de garage ;
- agents des services techniques.

Article 2 - M. Ladvie Jean-Jacques, chef du bureau des prestations de services à la sous-direction de la logistique de l'administration centrale de la direction de l'administration, est nommé représentant suppléant de l'administration, en remplacement de M. Mezouar Noureddine, à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des agents des services techniques.

Article 3 - La directrice de l'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 7 septembre 2001
Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
La directrice de l'administration
Marie-Françoise SIMON-ROVETTO

INFORMATIONS GÉNÉRALES

**VACANCE
DE POSTE**

NOR : MENA0102005V

AVIS DU 19-9-2001

**MEN
DPATE B3**

Directeur de l'institut de Poitiers du CNED

■ Le poste de directeur de l'institut de Poitiers du Centre national d'enseignement à distance est susceptible d'être vacant à compter du 15 septembre 2001.

L'institut de Poitiers situé sur le site du Futuroscope, gère actuellement 33 300 inscrits pour un budget d'environ 60 millions de francs. Il comprend 180 agents permanents auxquels s'ajoutent près de 600 vacataires. Les pôles de compétence attribués à cet institut sont les formations en langues étrangères, en français langue étrangère et seconde, en gestion informatique et les formations supérieures de gestion.

Le directeur, placé sous l'autorité du recteur d'académie, directeur général du CNED devra posséder :

- une solide expérience en matière administrative et budgétaire ainsi qu'une aptitude réelle à la gestion des ressources humaines.
- une forte capacité relationnelle compte tenu des contacts nécessaires avec les différentes administrations d'État, les collectivités territoriales, les universités et les partenaires du secteur privé.
- une sensibilisation à l'introduction des

technologies de l'information et de la communication dans la transmission du savoir.

Une connaissance d'une partie significative des champs disciplinaires gérés par l'institut est souhaitable.

Le candidat appartiendra aux corps des personnels de direction ou d'inspection ou au corps des enseignants chercheurs (professeur des universités ou maître de conférence). Il devra résider dans l'agglomération poitevine.

Les candidatures sont à adresser, accompagnées d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique, **au plus tard 15 jours** après la publication de cet avis :

- à madame la directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels de direction des lycées et collèges, DPATE B3, 142, rue du Bac, 75007 Paris ;

- à monsieur le recteur d'académie, directeur général du centre national d'enseignement à distance, téléport 2, 2, boulevard Nicéphore Niepce, BP 80300, 86963 Futuroscope cedex. Des renseignements complémentaires sur la nature du poste peuvent être obtenus auprès du secrétaire général et de la direction des ressources humaines et du cadre de vie du CNED (tél. 05 49 49 34 45).

**VACANCES
DE POSTES**

NOR : MENF0102009V

AVIS DU 19-9-2001

**MEN
DAF A4**

Postes en CDDP

Certifié de documentation au CDDP des Hautes-Pyrénées (Tarbes)

Ce poste est vacant à compter du 1er septembre 2001.

Fonctions

Responsable de la médiathèque et du service de documentation, le candidat retenu sera appelé à :

1 - Gérer le centre de ressources documentaires du CDDP.

À ce titre :

- il contribue à l'élaboration de la politique d'acquisition et la met en œuvre ;

- il assure le traitement de l'information ;

- il organise les accès documentaires et les activités de valorisation de la documentation administrative et pédagogique ;

- il met à disposition des usagers l'information localisée au CDDP ou accessible en ligne.

2 - Accueillir, orienter et accompagner le public.

3 - Accompagner et mettre en œuvre les projets d'animation du CDDP quant aux ressources documentaires, élaborer des catalogues et enrichir le site Internet.

4 - Conseiller les équipes pédagogiques d'écoles, de collèges, de lycées dans leurs projets ; ce faisant, il concourt au développement des pratiques documentaires dans les enseignements.

5 - Contribuer au développement des systèmes d'information documentaire aux niveaux local, académique et national ; à ce titre, il participe à des actions de mutualisation des ressources à ces trois échelons.

Compétences et aptitudes

• Documentaires

Le candidat devra :

- connaître les méthodes et les techniques pour repérer, évaluer, valider, organiser et traiter les informations, les documents et leurs sources ;

- avoir une bonne pratique des outils de Superdoc et des bases de données en ligne et hors ligne ;

• Relationnelles et organisationnelles

Le candidat devra :

- avoir le sens des relations humaines et être capable de travailler en équipe ;

- montrer de réelles qualités d'organisation et de rigueur ;

- faire preuve de curiosité intellectuelle.

• Connaissance du système éducatif

Le candidat devra :

- bien connaître le système éducatif, son environnement, l'organisation et la culture des établissements scolaires ;

- être attentif aux programmes et méthodes pédagogiques ainsi qu'à leur évolution ;

- être sensibilisé aux dimensions de l'éducation au développement, à l'éducation aux images et aux écrans : pédagogie des langages, ergonomie scolaire et santé, littérature jeunesse, patrimoine.

En outre, il devra être attentif aux évolutions professionnelles, particulièrement à celles touchant aux technologies de l'information et de la communication, et être capable de s'adapter.

Conditions d'exercice

Sous la responsabilité du directeur du CDDP, son action s'inscrit dans le cadre de la politique du CRDP au service des enseignants.

Il travaille en relation étroite avec le réseau CNDP dont il partage les objectifs, les techniques et les outils.

Il accomplit au CDDP l'essentiel de ses missions mais peut être amené à participer à des activités extérieures.

Il collabore avec les autres services du CDDP.

Il entretient des liens privilégiés avec les personnels des bibliothèques-centres de documentation (BCD) et des centres de documentation et d'information (CDI).

Ce poste sera pourvu par voie de détachement dans les conditions prévues par le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985. Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur demande accompagnée d'un curriculum vitae détaillé, d'une lettre de motivation et d'une enveloppe timbrée, **dans les quinze jours** qui suivent la présente parution au B.O., à monsieur le

directeur du CRDP de Midi-Pyrénées, 3, rue Roquelaine, BP 7045, 31069 Toulouse cedex 07.

Enseignant de catégorie A au CDDP de la Mayenne

Poste vacant au CDDP de la Mayenne à compter du 1er septembre 2001 : enseignant de catégorie A, employé dans le service de la médiathèque.

Fonctions

Le candidat retenu sera appelé à :

1) Participer à la gestion du centre de ressources documentaires du CDDP.

À ce titre :

- il contribue à l'élaboration de la politique d'acquisition et la met en œuvre ;
- il assure le traitement de l'information ;
- il organise les accès documentaires et les activités de valorisation de la documentation administrative et pédagogique ;
- il met à disposition des usagers l'information localisée au CDDP ou accessible en ligne.

2) Accueillir, orienter et accompagner le public.

3) Conseiller les équipes pédagogiques d'écoles, de collèges, de lycées dans leurs projets ; ce faisant, il concourt au développement des pratiques documentaires dans les enseignements.

4) Contribuer au développement des systèmes d'information documentaire aux niveaux local, académique et national ; à ce titre, il participe à des actions de mutualisation des ressources à ces trois échelons.

5) Participer aux animations que met en place le CDDP avec ses partenaires pour présenter les ressources.

6) Participer au développement du site web du CDDP.

Le candidat pourra être amené à participer au fonctionnement des autres services du CDDP.

Compétences et aptitudes

• Documentaires

Le candidat devra :

- connaître les méthodes et les techniques pour repérer, évaluer, valider, organiser et traiter les informations, les documents et leurs sources ;
- avoir une bonne pratique des outils de l'informatique documentaire (logiciels, bases

de données en ligne et hors ligne) ;

- être familiarisé avec l'environnement bureau-tique.

• Relationnelles et organisationnelles

Le candidat devra :

- avoir le sens des relations humaines et être capable de travailler en équipe ;
- montrer de réelles qualités d'organisation et de rigueur ;
- faire preuve de curiosité intellectuelle.

• Connaissance du système éducatif

Le candidat devra :

- bien connaître le système éducatif, son environnement, l'organisation et la culture des établissements scolaires ;
- être attentif aux programmes et méthodes pédagogiques ainsi qu'à leur évolution.

En outre, il devra être attentif aux évolutions professionnelles, particulièrement à celles touchant aux technologies de l'information et de la communication, et être capable de s'adapter.

Conditions d'exercice

Sous la responsabilité du directeur du CDDP, son action s'inscrit dans le cadre de la politique du CRDP au service des enseignants.

Il travaille en relation étroite avec le réseau CNDP dont il partage les objectifs, les techniques et les outils.

Il accomplit au CDDP l'essentiel de ses missions mais peut être amené à participer à des activités extérieures.

Il collabore avec les autres services du CDDP.

Il entretient des liens privilégiés avec les personnels des bibliothèques-centres de documentation (BCD) et des centres de documentation et d'information (CDI).

Ce poste sera pourvu par voie de détachement dans les conditions prévues par le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985. Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur demande accompagnée d'un curriculum vitae détaillé, d'une lettre de motivation et d'une enveloppe timbrée à leur adresse, **dans le mois** qui suit la parution du présent avis au B.O., à madame la directrice du CRDP des Pays de la Loire, route de la Jonelière, BP 92226, 44322 Nantes cedex 01.